

## FICHE ACTION N° 2.3

### Requalification de la place d'Armes



Orientation stratégique	Espace public et patrimoine : Mettre en valeur l'espace public, les formes urbaines et le patrimoine
Action nom	Requalification de la place d'Armes
Action n°	2.3
Statut	En projet
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Neuf-Brisach
Description de l'action	Le conseil municipal a adopté un schéma directeur des espaces publics le 12 septembre 2022, afin de requalifier et donner une image attractive du centre-ville remarquable en mettant en valeur commerces, patrimoine et mode doux de déplacement. La requalification de la place d'Armes constitue la deuxième phase de travaux après le réaménagement de la



	<p>rue de Bâle. Place centrale, classée monument historique, elle constitue un enjeu majeur pour le développement de Neuf-Brisach.</p> <p>Afin d'apaiser la circulation et donner la priorité aux piétons et aux vélos, la voirie ceinturant la place sera traitée en zone partagée et conservera son sens unique. La bande de stationnement « bataille » qui entoure la place sous les tilleuls sera supprimée mais deux bandes longitudinales de stationnement (avec interruptions ponctuelles côté façades pour l'installation de terrasses) seront aménagées. Le revêtement de la voirie et des trottoirs sera très qualitatif, entièrement réalisé en pierre naturelle. Les matériaux utilisés seront les mêmes que pour les axes principaux, afin de renforcer l'homogénéité des espaces structurants. La réduction de la voie carrossable permettra un élargissement des trottoirs et l'installation de terrasses. Tous les pavés et dalles seront posés sur sable afin de permettre une infiltration maximale des eaux pluviales et de poursuivre ainsi l'objectif de désimperméabilisation des sols.</p> <p>Enfin, la promenade périphérique sera également élargie, ce qui entraînera une désimperméabilisation des anciens espaces de stationnement. La promenade, en concassé, sera ponctuellement végétalisée et le triple alignement de 188 arbres sera renforcé. Les essences seront sélectionnées selon des critères de durabilité. Du petit mobilier ludique à destination des enfants notamment y sera installé.</p> <p>Les habitants pourront demander un permis de végétaliser et planter des plantes grimpantes en pied de façade (selon une charte des plantations).</p> <p>Le projet consiste à faire en sorte que les habitants, toutes générations confondues, se réapproprient un espace public devenu plus convivial.</p>
Partenaires	<p><b>Collectivité européenne d'Alsace</b> : Délèguera sa maîtrise d'ouvrage à la commune et financera une partie des travaux de reprise de la chaussée. Contractualisation CeA.</p> <p><b>Communauté de communes Pays Rhin Brisach</b> : Délèguera sa maîtrise d'ouvrage à la commune et financera les travaux d'assainissement et eaux pluviales.</p> <p><b>SIAEP de la plaine du Rhin</b> : Réalisation des travaux d'adduction en eau potable.</p> <p>Tous ces points seront à discuter en 2023.</p>
Dépenses prévisionnelles	<p>Coût de l'opération, hors réseaux et éclairage : <b>2 616 560 €</b>. → <b>Coût revu à la baisse</b>  <i>Dont :</i></p>

	<p>Voirie en pavés : 771 750 €  Trottoir en grandes dalles : 860 000 €  Renouvellement des arbres : 225 600 €  Végétalisation : 95 000 €  Maîtrise d'œuvre, levé topographique, étude géotechnique : 341 290 €</p> <p>Les dépenses liées aux réseaux d'assainissement et d'adduction en eau potable, non évaluées dans la présente fiche, seront supportées respectivement par la communauté de commune et le SIAEP de la plaine du Rhin.</p> <p>La collectivité européenne d'Alsace prendra également à sa charge une partie des dépenses de travaux de chaussée sur les portions de route départementale.</p> <p><u>Fonctionnement</u> :  Impacts récurrents en termes d'entretien d'espaces verts par les agents des services techniques. Impacts éventuels pour la gestion du permis de végétaliser : retrait des pavés, contrôle de l'entretien, etc.</p>																								
<p>Plan de financement prévisionnel</p>	<p><b>DSIL – projet structurant pour renforcer l'attractivité de la ville / renforcer la nature en ville</b></p> <p><b>OU</b></p> <p><b>DETR – Aménagement de places à vocation piétonne.</b>  Dont  Végétalisation : 95 000 €  Renouvellement des arbres : 225 600 €  Renaturation / désimperméabilisation des anciens espaces de stationnement : coût à fixer lors de la maîtrise d'œuvre  Installation de pavés sur sable en pieds de bâtiment : 36 400 €</p> <p><u>Arrondissement de Colmar-Ribeauvillé</u></p> <table border="0"> <tr> <td>Chef de bureau</td> <td>Dominique LEPPERT</td> <td><a href="mailto:dominique.leppert@haut-rhin.gouv.fr">dominique.leppert@haut-rhin.gouv.fr</a></td> <td>03-89-29-23-07</td> </tr> <tr> <td>Adjoint au chef de bureau</td> <td>Eric ALBRECH</td> <td><a href="mailto:eric.albrech@haut-rhin.gouv.fr">eric.albrech@haut-rhin.gouv.fr</a></td> <td>03-89-29-23-56</td> </tr> <tr> <td>Chargée de la DETR</td> <td>Katia NIEDOSIK</td> <td><a href="mailto:katia.niedosik@haut-rhin.gouv.fr">katia.niedosik@haut-rhin.gouv.fr</a></td> <td>03-89-29-22-15 06-73-47-49-21</td> </tr> <tr> <td>Chargée de la DETR</td> <td>Fabienne WILLIG</td> <td><a href="mailto:fabienne.willig@haut-rhin.gouv.fr">fabienne.willig@haut-rhin.gouv.fr</a></td> <td>03-89-29-23-71 06-73-46-62-72</td> </tr> <tr> <td>Chargée de la DSIL</td> <td>Sarah GOETZ-ILLIAQUER</td> <td><a href="mailto:sarah.goetz-illiaquer@haut-rhin.gouv.fr">sarah.goetz-illiaquer@haut-rhin.gouv.fr</a></td> <td>03-89-29-21-67 06-73-05-05-85</td> </tr> <tr> <td>Chargée de la DSIL</td> <td>Clarisse TISCHNER</td> <td><a href="mailto:Clarisse.tischner@haut-rhin.gouv.fr">Clarisse.tischner@haut-rhin.gouv.fr</a></td> <td>03-89-29-23-25</td> </tr> </table> <p><b>OU</b></p> <p><b>FEADER : au titre de la restructuration de l'espace public.</b>  Vincent LERIDEZ - <a href="mailto:vincent.LERIDEZ@grandest.fr">vincent.LERIDEZ@grandest.fr</a> – 03.88.15.83.76 / 06.49.81.86.07</p>	Chef de bureau	Dominique LEPPERT	<a href="mailto:dominique.leppert@haut-rhin.gouv.fr">dominique.leppert@haut-rhin.gouv.fr</a>	03-89-29-23-07	Adjoint au chef de bureau	Eric ALBRECH	<a href="mailto:eric.albrech@haut-rhin.gouv.fr">eric.albrech@haut-rhin.gouv.fr</a>	03-89-29-23-56	Chargée de la DETR	Katia NIEDOSIK	<a href="mailto:katia.niedosik@haut-rhin.gouv.fr">katia.niedosik@haut-rhin.gouv.fr</a>	03-89-29-22-15 06-73-47-49-21	Chargée de la DETR	Fabienne WILLIG	<a href="mailto:fabienne.willig@haut-rhin.gouv.fr">fabienne.willig@haut-rhin.gouv.fr</a>	03-89-29-23-71 06-73-46-62-72	Chargée de la DSIL	Sarah GOETZ-ILLIAQUER	<a href="mailto:sarah.goetz-illiaquer@haut-rhin.gouv.fr">sarah.goetz-illiaquer@haut-rhin.gouv.fr</a>	03-89-29-21-67 06-73-05-05-85	Chargée de la DSIL	Clarisse TISCHNER	<a href="mailto:Clarisse.tischner@haut-rhin.gouv.fr">Clarisse.tischner@haut-rhin.gouv.fr</a>	03-89-29-23-25
Chef de bureau	Dominique LEPPERT	<a href="mailto:dominique.leppert@haut-rhin.gouv.fr">dominique.leppert@haut-rhin.gouv.fr</a>	03-89-29-23-07																						
Adjoint au chef de bureau	Eric ALBRECH	<a href="mailto:eric.albrech@haut-rhin.gouv.fr">eric.albrech@haut-rhin.gouv.fr</a>	03-89-29-23-56																						
Chargée de la DETR	Katia NIEDOSIK	<a href="mailto:katia.niedosik@haut-rhin.gouv.fr">katia.niedosik@haut-rhin.gouv.fr</a>	03-89-29-22-15 06-73-47-49-21																						
Chargée de la DETR	Fabienne WILLIG	<a href="mailto:fabienne.willig@haut-rhin.gouv.fr">fabienne.willig@haut-rhin.gouv.fr</a>	03-89-29-23-71 06-73-46-62-72																						
Chargée de la DSIL	Sarah GOETZ-ILLIAQUER	<a href="mailto:sarah.goetz-illiaquer@haut-rhin.gouv.fr">sarah.goetz-illiaquer@haut-rhin.gouv.fr</a>	03-89-29-21-67 06-73-05-05-85																						
Chargée de la DSIL	Clarisse TISCHNER	<a href="mailto:Clarisse.tischner@haut-rhin.gouv.fr">Clarisse.tischner@haut-rhin.gouv.fr</a>	03-89-29-23-25																						

	<p><b>Région Grand-Est</b> : soutien aux centralités rurales et urbaines</p> <p><b>L'Agence de l'eau</b> : au titre de l'infiltration surfacique des eaux pluviales.</p> <p><b>Etat</b> : Fonds Vert renaturation</p> <p><b>Collectivité européenne d'Alsace</b> : potentiellement éligibles au Fonds Communal Alsace (FCA) ou au Fonds d'Attractivité Alsace (FAA), sachant que l'attribution d'une subvention au titre du FCA exclut l'attribution d'un soutien financier au titre du FAA pour un autre projet porté par la commune (Claude MINERY, chargé de mission contractualisation – 03.89.30.60.64) <b>A CONTACTER ET A SOLLICITER</b></p>
Calendrier	<p>Dossier projet complet, y compris dossier pour la CeA et la CCPRB : fin d'année 2023</p> <p>Engagement de la CeA (convention de délégation MO) : 1er semestre 2024</p> <p>Lancement de la consultation : 1er semestre 2024</p> <p>Retour des offres : 2e semestre 2024</p> <p>Notification des marchés : 2e semestre 2024</p> <p>Travaux AEP : 2e semestre 2024</p> <p>Démarrage des travaux : janvier 2025</p> <p>Fin des travaux : juin 2025</p>
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>Cette action contribue au renforcement des fonctions de centralité de Neuf-Brisach de plusieurs manières :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en valeur du patrimoine et des formes urbaines en cohérence avec les orientations d'un schéma directeur et les préconisations du SPR ;</li> <li>- Renforcement de l'attractivité résidentielle, indirectement via l'amélioration des aménités de l'espace public ;</li> <li>- Renforcement de l'attractivité touristique ;</li> <li>- Renforcement des fonctions économiques de la ville en permettant aux commerçants d'étendre leurs activités sur l'espace public (terrasses, etc.) ;</li> <li>- Accroissement des aménités vertes (végétalisation de la promenade et des façades, renouvellement des arbres, etc.).</li> </ul>
Annexes	<p>La réalisation de cette action nécessite l'obtention d'un permis d'aménager.</p>

## FICHE ACTION N° 2.4

### Inciter les propriétaires privés à mettre en valeur le patrimoine

Orientation stratégique	Espace public et patrimoine : Mettre en valeur l'espace public, les formes urbaines et le patrimoine
Action nom	Inciter les propriétaires privés à mettre en valeur le patrimoine
Action n°	2.4
Statut	Engagée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Mairie de Neuf-Brisach / Fondation du patrimoine
Description de l'action	<p>La richesse patrimoniale de la place forte est un atout majeur pour le territoire, vecteur d'attractivité touristique et culturelle. Cependant, les contraintes réglementaires qui s'imposent aux propriétaires peuvent les décourager d'entreprendre des travaux de rénovation en entraînant une augmentation des coûts. C'est la raison pour laquelle la ville veut assurer des aides financières aux propriétaires qui souhaitent réaliser des travaux d'entretien et de rénovation de leur patrimoine immobilier. Tout au long du programme « petites villes de demain », les propriétaires sont incités à mettre en valeur le patrimoine architectural de leurs immeubles grâce aux deux dispositifs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ <b>L'aide à la mise en valeur du patrimoine et des espaces résidentiels (AMVPER).</b></li> </ul> <p>La commune verse une aide financière directe aux propriétaires effectuant des travaux réalisés dans un objectif de mise en valeur architecturale et patrimoniale du paysage urbain. Les travaux doivent être respectueux des savoirs faire traditionnels et des techniques de restauration des immeubles du XVIIIème, et plus récents d'avant 1945. Les conditions d'attribution de l'AMVPER ainsi que la nomenclature des travaux aidés sont définies dans le cahier des charges annexé à la délibération n°3 du 21 mars 2022.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ <b>Le label de la fondation du patrimoine.</b></li> </ul> <p>Le conseil municipal de Neuf-Brisach a adopté le 7 juin 2022 une convention avec la Fondation du patrimoine, pour la première fois en Alsace, qui permettra à certains propriétaires souhaitant mettre en valeur leur patrimoine de bénéficier des aides citées ci-dessus mais également d'une déduction fiscale de leurs travaux en obtenant le label</p>



	<p>de la Fondation. Les propriétaires ayant reçu au moins 20% de subvention pourront ainsi déduire 100% du montant de leurs travaux sur le revenu global de l'impôt sur le revenu ou sur les revenus fonciers, sans plafond. Ils pourront également mobiliser du mécénat sous conditions.</p> <p>Les projets éligibles concernent principalement des immeubles protégés au titre de l'article L151-19 du code de l'urbanisme et listés dans le PLUi. Il s'agit donc d'immeubles présentant des qualités patrimoniales, historiques et architecturales remarquables et dont l'entretien et la restauration participent à la valorisation de l'ensemble de la ville.</p>
Partenaires	<p><b>La Fondation du patrimoine</b> propose d'attribuer son label sur une période de 5 ans aux bâtiments mis en valeur dans la Ville. Cet engagement est formalisé au travers d'une convention signée le 28 juin 2022.</p>
Dépenses prévisionnelles / définitives	<p><b>AMVPER : 80 000€ sur 5 ans (Commune).</b></p> <p>Le montant de l'aide financière attribuée par la Ville est de 20% du montant de l'ensemble des travaux éligibles, avec un plafond de travaux de 20 000 € (soit une aide maximale de 4 000 €). Jusqu'au 1er avril 2024, le taux est porté à 40% du montant des travaux éligibles, avec un plafond de travaux de 20 000 € (soit une aide maximale de 8 000 €).</p> <p><b>Label Fondation du patrimoine : 20 000€ au moins sur 5 ans (Commune).</b></p> <p>La commune s'engage à accorder des aides pour un montant global d'au moins 20 000 € sur 5 ans. A l'issue de chaque année, en fonction du nombre de demandes reçues, cette somme pourra être revue à la hausse.</p>
Plan de financement prévisionnel / définitif	<p><b>La fondation du patrimoine</b> s'engage à contribuer pour au moins 2% du coût des travaux labélisés au détenteur du label.</p>
Calendrier	
Lien autres programmes et contrats territorialisés	<p>Fiche action en lien avec la <b>convention OPAH-RU</b>.</p>
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de dossiers.</li> <li>- Taux de consommation des crédits disponibles.</li> </ul>
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>Cette action contribue au renforcement des fonctions de centralité car elle permet une mise en valeur du patrimoine historique architectural de la ville.</p> <p>Elle contribue au renforcement de <u>l'attractivité</u> de la ville, à la fois <u>résidentielle</u> et <u>économique</u>, de la <u>montée en gamme</u> de certains logements dédiés aux courts séjours et donc par conséquent de <u>l'attractivité touristique</u>.</p>
Annexes	

## FICHE ACTION N° 2.5

### Classement en Site Patrimonial Remarquable (SPR)

Orientation stratégique	<p>Enjeu 2. Patrimoine – Espace Public</p> <p>Axe 2.1 Protéger et mettre en valeur le patrimoine</p>
Action nom	Classement en Site Patrimonial Remarquable (SPR)
Action n°	2.6
Statut	Engagée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	<p>Communauté de Communes Alsace Rhin Brisach</p> <p>EPCI</p>
Description de l'action	<p>Neuf-Brisach est une ville fortifiée, érigée à la fin du 17ème siècle par l'architecte militaire Vauban, dont le plan urbain a été remarquablement préservé. La commune dispose d'un nombre important de monuments historiques liés à ce passé militaire.</p> <p>Consciente de la qualité de son patrimoine, la collectivité a eu à cœur de préserver et valoriser ses éléments remarquables par :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le classement au patrimoine mondial de l'UNESCO en 2008 dans le cadre de la série « Fortifications de Vauban ». Cette protection confère à la cité Vauban une valeur universelle exceptionnelle (VUE), que le droit français demande de préserver, via un plan de gestion et une « zone tampon » autour du bien protégé.</li> <li>- Une démarche de protection de la ville et de zone tampon à travers l'idée de création d'une ZPPAUP en 2010 puis d'une AVAP en 2012 qui n'ont pas aboutis. Le projet est repris à l'échelle intercommunale à partir de 2020 afin de constituer un Site Patrimonial Remarquable (SPR).</li> </ul> <p>Le classement SPR a pour objectif de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mettre en place un plan de gestion adapté ;</li> <li>- Identifier les enjeux patrimoniaux sur un site remarquable pour sa préservation et sa mise en valeur ;</li> <li>- Développer une nouvelle approche de la gestion qualitative du territoire en accords avec les orientations du PADD du PLUi ;</li> <li>- Ouvrir des possibilités d'avantages fiscaux et d'aides aux travaux (dispositif Malraux).</li> </ul>
Partenaires	<p><b>Etat</b> (UDAP et DRAC) : Accompagnement technique et aide financière</p> <p><b>Région</b> Grand Est : Aide financière</p>

Dépenses définitives	<p><u>Coût des études</u> : 124 500 € HT (Groupement Artech)</p> <p><u>Estimations du coût des enquête publique et d'adaptation du document d'urbanisme</u> : 5000 € HT</p>
Plan de financement définitif	<p><u>Financement</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>DRAC</b> (Arrêté I n°68/03-2021 du 16/09/21) 50% : 62 250 € HT.</li> <li>- <b>Région Grand Est</b> - Inventaire du patrimoine 25% : 31 620 € HT.</li> </ul> <p><u>Reste à charge</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>CCPRB</b> : 25% : 30 630 € HT</li> </ul>
Calendrier	<p><u>Phase 1</u> : Etude préalable de classement SPR  Février 2021 : Lancement des études  Décembre 2021 : Validation du périmètre en Conseil Communautaire  Juin 2023 : Enquête publique et validation du périmètre</p> <p><u>Phase 2</u> : Elaboration du document de gestion du SPR (PVAP)  Début : Septembre 2023  Durée : 18 mois</p>
Lien autres programmes et contrats territorialisés	<p>Le SPR est en lien direct avec le PLUi de la Communauté de Communes Alsace Rhin-Brisach approuvé le 26 mai 2021.</p> <p>Le SPR constituera une Servitude d'Utilité Publique qui sera annexé au PLUi.</p>
Indicateurs de suivi et d'évaluation	/
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>En agissant sur la protection et la mise en valeur du patrimoine de Neuf-Brisach, le SPR permet d'accompagner les autres actions de revitalisation de la commune de manière adaptée (OPAH, UNESCO, tourisme...).</p>
Annexes	

## FICHE ACTION N° 2.5

### Classement en Site Patrimonial Remarquable (SPR)

Orientation stratégique	<p>Enjeu 2. Patrimoine – Espace Public</p> <p>Axe 2.1 Protéger et mettre en valeur le patrimoine</p>
Action nom	Classement en Site Patrimonial Remarquable (SPR)
Action n°	2.6
Statut	Engagée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	<p>Communauté de Communes Pays Rhin-Brisach</p> <p>EPCI</p>
Description de l'action	<p>Neuf-Brisach est une ville fortifiée, érigée à la fin du 17ème siècle par l'architecte militaire Vauban, dont le plan urbain a été remarquablement préservé. La commune dispose d'un nombre important de monuments historiques liés à ce passé militaire.</p> <p>Consciente de la qualité de son patrimoine, la collectivité a eu à cœur de préserver et valoriser ses éléments remarquables par :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le classement au patrimoine mondial de l'UNESCO en 2008 dans le cadre de la série « Fortifications de Vauban ». Cette protection confère à la cité Vauban une valeur universelle exceptionnelle (VUE), que le droit français demande de préserver, via un plan de gestion et une « zone tampon » autour du bien protégé.</li> <li>- Une démarche de protection de la ville et de zone tampon à travers l'idée de création d'une ZPPAUP en 2010 puis d'une AVAP en 2012 qui n'ont pas aboutis. Le projet est repris à l'échelle intercommunale à partir de 2020 afin de constituer un Site Patrimonial Remarquable (SPR).</li> </ul> <p>Le classement SPR a pour objectif de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mettre en place un plan de gestion adapté ;</li> <li>- Identifier les enjeux patrimoniaux sur un site remarquable pour sa préservation et sa mise en valeur ;</li> <li>- Développer une nouvelle approche de la gestion qualitative du territoire en accords avec les orientations du PADD du PLUi ;</li> <li>- Ouvrir des possibilités d'avantages fiscaux et d'aides aux travaux (dispositif Malraux).</li> </ul>
Partenaires	<p><b>Etat</b> (UDAP et DRAC) : Accompagnement technique et aide financière</p> <p><b>Région</b> Grand Est : Aide financière</p>

Dépenses définitives	<p><u>Coût des études</u> : 124 500 € HT (Groupement Artech)</p> <p><u>Estimations du coût des enquête publique et d'adaptation du document d'urbanisme</u> : 5000 € HT</p>
Plan de financement définitif	<p><u>Financement</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>DRAC</b> (Arrêté I n°68/03-2021 du 16/09/21) 50% : 62 250 € HT.</li> <li>- <b>Région Grand Est</b> - Inventaire du patrimoine 25% : 31 620 € HT.</li> </ul> <p><u>Reste à charge</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>CCPRB</b> : 25% : 30 630 € HT</li> </ul>
Calendrier	<p><u>Phase 1</u> : Etude préalable de classement SPR  Février 2021 : Lancement des études  Décembre 2021 : Validation du périmètre en Conseil Communautaire  Juin 2023 : Enquête publique et validation du périmètre</p> <p><u>Phase 2</u> : Elaboration du document de gestion du SPR (PVAP)  Début : Septembre 2023  Durée : 18 mois</p>
Lien autres programmes et contrats territorialisés	<p>Le SPR est en lien direct avec le PLUi de la Communauté de Communes Alsace Rhin-Brisach approuvé le 26 mai 2021.</p> <p>Le SPR constituera une Servitude d'Utilité Publique qui sera annexé au PLUi.</p>
Indicateurs de suivi et d'évaluation	/
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>En agissant sur la protection et la mise en valeur du patrimoine de Neuf-Brisach, le SPR permet d'accompagner les autres actions de revitalisation de la commune de manière adaptée (OPAH, UNESCO, tourisme...).</p>
Annexes	

## FICHE ACTION N° 2.6

### Etude de redynamisation de Biesheim

Orientation stratégique 2	Espace public et patrimoine : Mettre en valeur l'espace public, les formes urbaines et le patrimoine
Action nom	Réalisation d'une étude de redynamisation en vue de la réalisation de travaux de revitalisation
Action n°	2.6
Statut	Validée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Biesheim
Description de l'action	<p>La commune de Biesheim, commune haut-rhinoise de plus de 2500 habitants, située dans le nord du département, sur les bords du Rhin, entame une réflexion sur l'ensemble de son tissu urbain en matière d'aménagement, de circulation et de sécurisation des grands axes (annexe n°1 et 2 : plan et notice du schéma directeur d'aménagement de la commune). Il s'agit de recréer une identité communale reflétant le dynamisme de la collectivité.</p> <p>Les objectifs de l'opération sont, notamment, de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ <b>Sécuriser les entrées de village</b> Réaménagement du giratoire en entrée sud, route nationale en venant de Neuf-Brisach Sécurisation de l'entrée de village rue des pêcheurs</li> <li>➤ <b>Favoriser et sécuriser les circulations douces</b> Revoir les aménagements existants afin de faciliter la cohabitation cycles, piétons, VL et PL. Améliorer les circulations douces et optimiser les emprises sur voiries</li> <li>➤ <b>Créer un espace prioritaire aux piétons (zone de rencontre)</b> Les services publics sont concentrés au centre bourg ; il s'agit de créer un espace partagé où les modes doux sont prioritaires afin de faciliter l'accès à tous les services.</li> <li>➤ <b>Améliorer le stationnement</b> Du stationnement doit être maintenu en bord de voie pour desservir les commerces et permettre le stationnement des riverains, cependant la configuration actuelle n'est pas optimale et peut être parfois gênante pour la circulation et les sorties de véhicules. Il est donc nécessaire d'optimiser et de marquer les stationnements le long des voies.</li> <li>➤ <b>Améliorer les carrefours entre les grands axes</b> Améliorer la visibilité Permettre la cohabitation trafic routier et modes doux</li> </ul>



	<p>Faciliter les croisements d'axes  Marché divisé en différente mission :</p> <p>1 – Diagnostic  2 – Esquisse et avant-projet  3 – Missions de base de maîtrise d'œuvre pour opération de réaménagement urbaine  Autres marchés possibles sur l'OPC  Autres missions possibles</p>
Partenaires  <b>Contact</b> Vincent LERIDEZ – <a href="mailto:vincent.LERIDEZ@grandest.fr">vincent.LERIDEZ@grandest.fr</a> 03.88.15.83.76  Kakou KHOUMCHANE – <a href="mailto:kakou.khoumchane@grandest.fr">kakou.khoumchane@grandest.fr</a> 03.87.61.68.95 Adeline HENRY – <a href="mailto:adeline.henry@grandest.fr">adeline.henry@grandest.fr</a> 03.26.70.89.51  c.f Océane pour contact	Commune de Biesheim : Pilotage, Financement Bureau d'étude recruté <u>Financement travaux</u> : Europe – FEADER 2023 – 2027 : mesure 7, 4A ou 4B <b>A valider</b> , lorsque le nouveau fond sera en place, possibilité d'envoyer une lettre d'intention dès maintenant, les subventions pourront être obtenues après le lancement des premières phases.  <u>Financement potentiel Etude et travaux</u> : Région Grand Est – « <i>Soutien à l'amélioration du cadre de vie et des services de proximité</i> » : 10% plafonné à 200 000 €. OU Région Grand Est – « <i>AAP Urbanisme Durable</i> » : <u>Phase étude</u> : 50% plafonnée à 50 000 € (100 000 € de travaux éligibles max) <u>Phase AMO</u> : 30% plafonnée à 30 000 € (100 000 € de travaux éligibles max) <u>Phase investissement</u> : 30% plafonnée à 300 000 € (1 000 000 € de dépenses éligibles) <b>A valider</b> , lettre d'intention à envoyer dès maintenant, subvention dépendra de la qualité des travaux envisagés (choix des matériaux, protection des cyclistes, imperméabilisation des zones de stationnement créé)  Agence de l'eau - <b>A contacter</b> , si problématique lié à l'eau dans le projet
Dépenses prévisionnelles / définitives	<b>A COMPLETER</b>
Plan de financement prévisionnel	<b>A COMPLETER</b>

/ définitif	<p><b>Etude</b> : potentiellement éligible au Fonds d'Innovation (FI) : Claude MINERY, chargé de mission Contractualisation – 03.89.30.60.64</p> <p><b>Ingénierie</b> : subventions possibles parmi → <a href="https://aides-territoires.beta.gouv.fr/cartographie/68-haut-rhin/porteurs/?aid_type=technical_group&amp;aid_category=logement-habitat">https://aides-territoires.beta.gouv.fr/cartographie/68-haut-rhin/porteurs/?aid_type=technical_group&amp;aid_category=logement-habitat</a></p>
Calendrier	<p>1<sup>er</sup> semestre 2021 : choix de la maîtrise d'œuvre</p> <p>1<sup>er</sup> trimestre 2022 : étude pré-opérationnelle</p> <p>4<sup>e</sup> trimestre 2022 : désignation des entreprises</p> <p>A partir de 2024 : réalisation des projets découlant de l'étude</p>
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<b>A COMPLETER</b>
Conséquence sur la fonction de centralité	<b>A COMPLETER</b>
Annexes	<p>Préciser les autorisations nécessaires aux actions et aux projets en conformité avec la réglementation en vigueur</p> <p>Carte si opportun</p>

## FICHE ACTION N° 2.7

### Aménagement paysager de la plaine sportive et de loisirs

Orientation stratégique	Espace public et patrimoine : Mettre en valeur l'espace public, les formes urbaines et le patrimoine
Action nom	Aménagement paysager de la plaine sportive et de loisirs
Action n°	2.7
Statut	En cours
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Fessenheim
Description de l'action	<p>Réalisation de l'aménagement paysager d'un parc et de ses abords se situant au sein d'une plaine de sports et de loisirs et intégrant le site de l'ancien parc arboré de la piscine Arc en ciel, d'une surface totale d'environ 5 ha.</p> <p>Le site est en constante mutation et a fait l'objet de constructions successives. Il regroupe désormais de nombreux équipements sportifs, à savoir, un complexe sportif, une piste de quilles, des terrains de tennis, de foot, un skate parc, un terrain multi sports, des club-houses et une aire de camping-car.</p> <p>De nouveaux projets structurants pourraient encore y voir le jour par la construction d'un dojo, de courts de tennis couverts et déconstruction du local « secours ».</p> <p>La commune souhaite à présent réaliser un aménagement de qualité qui permettra de mettre en valeur et dynamiser cet espace public et compléter les équipements sportifs existants par des jeux ludiques, des agrès de fitness de plein air et un nouvel aménagement du skate parc.</p> <p>Dans le cadre de cette démarche, il est également envisagé la création d'une zone de stationnement pour camping-cars plus fonctionnelle que l'îlot actuel créé en 2003, qui répondra aux critères de la CCARB et qui devra faire l'objet d'une validation par cette collectivité territoriale.</p>
Partenaires	<p><b>A COMPLETER</b></p> <p>CCARB : aire de service camping-cars, équipements de surface nécessaire à la gestion de l'aire <b>(en discussion : PLUi, ligne de partage des frais, condition mise à disposition du foncier entre commune et CCARB, répartition des ressources générées, inscription au budget 2024 de la CCARB)</b></p>
Dépenses prévisionnelles / définitives	<p>Coût total de l'opération : <b>1 625 000 € HT</b></p> <p><i>dont</i></p> <p><i>Travaux d'aménagement du parking : 475 000 € HT</i></p>



	<p>Travaux d'aménagement de la zone des camping-cars : 200 000 € HT</p> <p>Travaux d'aménagement du parc : 475 000 € HT</p> <p>Travaux d'aménagement des abords et accès des équipements sportifs : 475 000 € HT</p>
Plan de financement prévisionnel / définitif	<p><b>Collectivité européenne d'Alsace</b> : potentiellement éligibles au Fonds Communal Alsace (FCA) ou au Fonds d'Attractivité Alsace (FAA), sachant que l'attribution d'une subvention au titre du FCA exclut l'attribution d'un soutien financier au titre du FAA pour un autre projet porté par la commune (Claude MINERY, chargé de mission contractualisation – 03.89.30.60.64) <b>A CONTACTER ET A SOLLICITER</b></p> <p><b>Région Grand-Est</b> : selon projet « Soutien à l'amélioration du cadre de vie et des services de proximité ». Contact : Kakou Khoumchane (<a href="mailto:kakou.khoumchane@grandest.fr">kakou.khoumchane@grandest.fr</a> – 03.87.61.68.95)</p> <p><b>A COMPLETER</b></p>
Calendrier	<p>Travaux d'aménagement du parking et zone de stationnement des camping-cars : 2024</p> <p>Travaux d'aménagement du parc : 2025</p> <p>Travaux d'aménagement des abords et accès des équipements sportifs : 2025</p>
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>L'objectif est de faire de ce parc un lieu de rencontre et un poumon vert pour la commune, tout en créant une cohérence de circulation entre les équipements sportifs, en adaptant les infrastructures de voirie par rapport au fonctionnement du site et entre les modes de déplacements doux et les dessertes locales (collèges...)</p>
Annexes	<p>Préciser les autorisations nécessaires aux actions et aux projets en conformité avec la réglementation en vigueur</p> <p>Carte si opportun</p>

## FICHE ACTION N° 3.1

### Rénovation du camping municipal de Neuf-Brisach

Orientation stratégique	Economie et Tourisme : Favoriser un développement économique et touristique équilibré
Action nom	Rénovation du camping municipal de Neuf-Brisach
Action n°	3.1
Statut	Engagée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	HUTTOPIA SA
Description de l'action	<p>Propriété de la Commune de Neuf-Brisach, le « camping Vauban » dispose actuellement d'une surface de 3,8 hectares, 150 emplacements nus, 3 blocs sanitaires, 1 bâtiment d'accueil dont logement de fonction, 1 bâtiment technique et une aire de jeux pour enfants.</p> <p>Il a été géré via une délégation de service public qui s'est achevée le 31 décembre 2020.</p> <p>La ville a approuvé, par délibération en date du 11 avril 2022, la conclusion d'un nouveau contrat de concession avec la société <i>HUTTOPIA SA</i> visant à déléguer :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La rénovation et la construction des biens nécessaires à l'exploitation du camping municipal de Neuf-Brisach ;</li> <li>• La gestion du camping au travers notamment du développement de services de qualité permettant de développer l'activité touristique au sein de Neuf-Brisach et donc le rayonnement national et international de Neuf-Brisach.</li> </ul> <p>L'opérateur avait été préalablement retenu en raison de la qualité des propositions d'actions commerciales de partenariats et d'animations, de la qualité de la démarche « environnementale », de l'équilibre financier, de la qualité de la stratégie d'entretien et de maintenance, et de la qualité et importance des investissements proposés.</p> <p>Cette convention a été signée le 25 avril 2022. Le contrat prendra fin en 2041.</p> <p>Le Délégué s'engage à réaliser les investissements suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Aménagement d'une aire de stationnement pour les camping-cars de 25 emplacements automatisée à l'entrée du camping.</li> </ul>



	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Installation de 50 hébergements locatifs (10 chalets, 20 tiny-homes et 20 tentes)</li> <li>- Création d'un espace restauration avec food-truck</li> <li>- Création d'une piscine découverte</li> <li>- Réaménagement de l'aire de jeux</li> <li>- Rénovation des blocs sanitaires et du bâtiment d'accueil</li> <li>- Mise en place de services dédiés aux cyclo (abri à vélo et bornes de réparation)</li> </ul>
Partenaires	
Dépenses définitives	<p><b>Investissements en 2023 :</b></p> <p><u>Commune</u> : travaux de VRD (voirie, réseaux divers) / paysagers dans la limite de <b>262 500€</b>.</p> <p><u>Déléataire</u> :</p> <p>Centre de vie (accueil, food-truck, halle, etc.) : 155 000 €  Création d'une piscine : 180 000 €  Sanitaires : 110 000 €</p> <p><b>Total investissement sur la durée du contrat : 1 843 380 €.</b>  <i>Investissements complémentaires de gros entretien et renouvellement : 1 M€.</i></p>
Plan de financement prévisionnel	<p>Apport de fonds propres : 862 180 €  Emprunt immobilier : 50 000 €  Emprunt matériel équipement : 80 000 €  Leasing hébergements : 851 200 €  Total financement : 1 843 380 €</p> <p>La commune bénéficiera d'une redevance fixe d'occupation, fixée à 18 000 € HT par an, ainsi que d'une redevance d'exploitation à part variable (2,5% du montant du chiffre d'affaires hébergement HT, plafonnée à 35 000€). Cette part variable se déclenche à compter de l'atteinte d'un chiffre d'affaires hébergement de 200 000 € HT.</p>
Calendrier	Lancement des travaux : 1 <sup>er</sup> semestre 2023.
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Montant de la redevance d'exploitation.
Conséquence sur la fonction de centralité	Cette action contribue au renforcement de <u>l'attractivité touristique</u> de la commune et de son territoire. Elle répond notamment à une <u>carence en hébergement touristique</u> identifiée par les études de redynamisation qui ont été menées sur Neuf-Brisach.
Annexes	

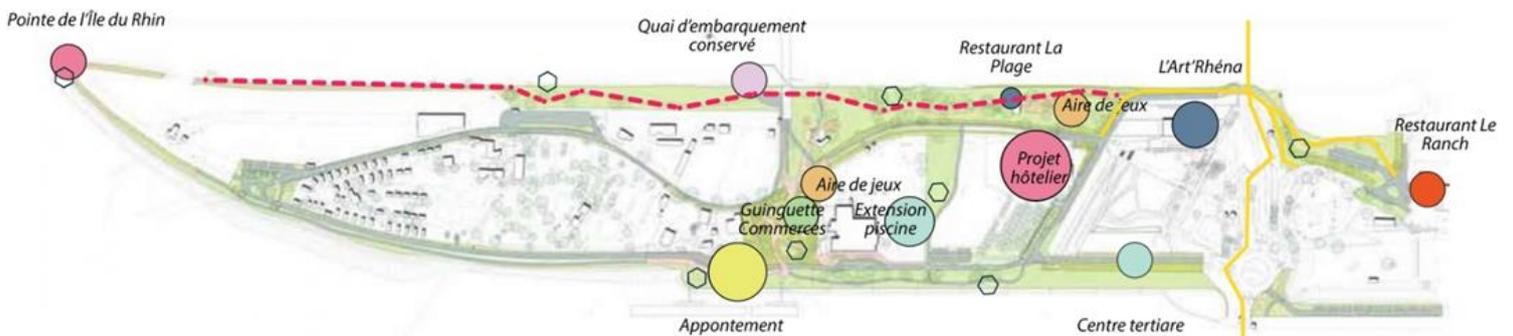
## FICHE ACTION N° 3.2

### Aménagement de l'Île du Rhin Nord Phase 1

Orientation stratégique	Economie et Tourisme : Favoriser un développement économique et touristique équilibré
Action nom	Aménagement de l'Île du Rhin Nord Phase 1
Action n°	3.2
Statut	Engagée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	CCARB
Description de l'action	<p>Mise en œuvre de la 1<sup>e</sup> phase d'aménagement et valorisation touristique de l'Île du Rhin Nord qui comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La réorganisation des espaces publics et des circulations sur l'Île du Rhin afin de favoriser les mobilités douces (pistes cyclables, promenades, etc.) et à concentrer la circulation routière sur la partie Ouest de l'île ;</li> <li>- La mise en place de parkings mutualisés et la facilitation des accès entre les différents équipements et aménagements.</li> <li>- La création d'une plateforme d'accueil pour des appontements de bateaux de croisière fluviaux : L'Île du Rhin a été identifiée comme un « hotspot » au fort potentiel par les croisiéristes en raison de sa situation géographique privilégiée.</li> </ul>
Partenaires	<p>Etat : Accompagnement technique et financier</p> <p>CeA : Accompagnement touristique et financier</p> <p>Region Grand Est</p> <p>VNF : Partenaire du projet d'appontements</p> <p>Agis : Société de gestion des appontements</p>
Dépenses prévisionnelles	<p><u>Coût des études</u> : 108 621 €HT (Berest-Parèthèse)</p> <p><u>Estimations du coût des travaux</u> : 2 204 283€ HT</p>
Plan de financement prévisionnel	<p><u>Financements attribués</u> :</p> <p>Etat - FNADT : 462 580€HT</p> <p>Etat - DSIL Transition écologique : 32 501€ HT</p> <p>CeA - AMI Tourisme de proximité : 100 000€ HT</p> <p>Etat - Fond d'Amorçage : 1 102 142€ HT</p> <p><u>Financements à solliciter</u> :</p> <p>Région Grand Est</p> <p>Gerplan</p>
Calendrier	<p>Lancement des travaux : mars 2023</p> <p>Achèvement des travaux : mai 2024</p>



Lien autres programmes et contrats territorialisés	Action inscrite au Projet de Territoire Post-Fessenheim et au PTRTE
Indicateurs de suivi et d'évaluation	
Conséquence sur la fonction de centralité	Cette action permet d'enclencher la redynamisation de l'île du Rhin nord en voie de délaissement et de reconstituer la centralité touristique de l'île du Rhin autour de ces équipements existants et à venir.
Annexes	



## FICHE ACTION N° 3.3

### Etude et mission sur le commerce de centre-ville

Orientation stratégique	Economie et Tourisme : Favoriser un développement économique et touristique équilibré
Action nom	Etude et mission sur le commerce de centre-ville
Action n°	3.3
Statut	Validée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	CCARB
Description de l'action	<p>La mission se propose d'aborder une nouvelle approche de l'attractivité dans une période où la CCARB, dans la dynamique PVD de Neuf-Brisach, doit s'engager dans une ORT. Un outil qui ne sera efficace que si les communes bénéficient d'une vision globale des ressorts de l'attractivité commerciale. L'enjeu est aujourd'hui d'embarquer les acteurs dans cette feuille de route opérationnelle qui permet de relancer l'attractivité commerciale, d'agir sur les 4 fonctions d'un cœur de ville et d'identifier les victoires rapides à mener. Dans cet esprit, la prestation répond à 3 enjeux prioritaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Mobiliser les élus par une démarche pédagogique autour des défis du commerce et cœurs de villes</b> pour repenser les actions à mettre en œuvre</li> <li>- <b>Accompagner chacune des communes pôles dans la définition des fondamentaux d'une stratégie de revitalisation de leur cœur de ville</b> : secteurs prioritaires, périmètre, ...</li> <li>- <b>Proposer un mode opération</b> pour activer la stratégie et la traduire en actions concrètes et engranger des « victoires rapides » qui permettent de renforcer l'attractivité, d'affirmer une singularité réelle en agissant sur les leviers commerciaux et non marchands et en capitalisant sur l'identité de chaque commune</li> </ul>
Partenaires	<b>A COMPLETER</b>
Dépenses prévisionnelles / définitives	<u>Coût total de l'étude flash</u> : <b>9 300 € HT</b>
Plan de financement prévisionnel / définitif	<b>A COMPLETER</b>
Calendrier	Septembre 2023 : début de l'étude



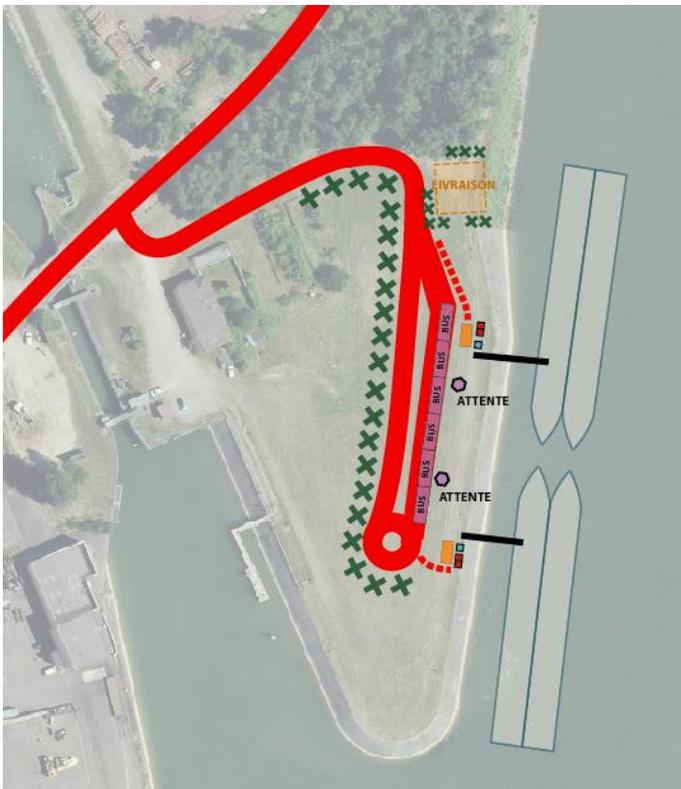
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Réalisation des victoires rapides Mise en œuvre en fonction du programme d'actions définies
Conséquence sur la fonction de centralité	Définition des enjeux autour du commerce en centre-ville avec mise en évidence de victoires rapides à activer pour poser les bases d'une stratégie partagée avec les commerçants. Définition d'une stratégie intercommunale pour le commerce et Politique Locale du Commerce mise à jour.
Annexes	Préciser les autorisations nécessaires aux actions et aux projets en conformité avec la réglementation en vigueur Carte si opportun

## FICHE ACTION N° 3.4

### Accueil d'appontement – Site 2

Orientation stratégique	Economie et Tourisme : Favoriser un développement économique et touristique équilibré
Action nom	Accueil d'appontement pour bateaux de croisière fluviaux – Site 2
Action n°	3.4
Statut	En cours
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	CCARB
Description de l'action	Le secteur de l'Île du Rhin à Vogelgrun et du Port Rhenan de Colmar-Neuf-Brisach à Volgelsheim ont été identifiés comme un « hotspot » au fort potentiel par les croisiéristes en raison de leur situation géographique privilégiée. En complément du site réalisé sur l'Île du Rhin, le projet prévoit la création d'une plateforme d'accueil pour deux appontements pouvant recevoir jusqu'à quatre bateaux de croisière fluviaux.
Partenaires	VNF : Partenaire du projet d'appontements Agis : Société de gestion des appontements
Dépenses prévisionnelles	<u>Coût des études</u> : 15 000 €HT (Berest-Parenthèse) <u>Estimations du coût des travaux</u> : 600 000€ HT
Plan de financement prévisionnel	<u>Financements à solliciter</u> : Etat Région Grand Est CeA VNF
Calendrier	Lancement des études : septembre 2023 Lancement des travaux : été 2024
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Action inscrite au Projet de Territoire Post-Fessenheim et au PTRTE
Indicateurs de suivi et d'évaluation	
Conséquence sur la fonction de centralité	Cette action s'inscrit dans le schéma de redynamisation de l'Île du Rhin nord en voie de délaissement et permet de reconstituer la centralité touristique du Tripôle (Volgelsheim et île du Rhin)
Annexes	





## FICHE ACTION N° 3.5

### Aménagement de l'Île du Rhin Nord Phase 2

Orientation stratégique	Economie et Tourisme : Favoriser un développement économique et touristique équilibré
Action nom	Aménagement de l'Île du Rhin Nord Phase 2
Action n°	3.5
Statut	En cours
Niveau de priorité	Médian
Maître d'ouvrage	CCARB
Description de l'action	<p>Mise en œuvre de la 2<sup>nd</sup>e phase d'aménagement et valorisation touristique de l'Île du Rhin Nord qui comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La transformation des espaces verts de loisirs en un parc paysager revalorisé via des aménagements paysagers et de promenade et d'installations à destinations des usagers et touristes,</li> <li>- L'accueil d'activités économiques et commerciales pouvant prendre la forme d'un pavillon central qui regrouperaient divers activités commerciales (produits locaux, glaces, snack...) et d'information touristique et/ou d'un centre tertiaire permettant l'accueil d'entreprises, notamment à vocation transfrontalière mais aussi des petites surfaces commerciales.</li> <li>- La finalisation du schéma de circulation et de stationnement visant à favoriser les mobilités douces (pistes cyclables, promenades, etc.)</li> </ul>
Partenaires	VNF Porteurs de projets privés
Dépenses prévisionnelles	<u>Coût des études</u> : 245 000 €HT <u>Estimations du coût des travaux</u> : 5 000 000€ HT
Plan de financement prévisionnel	<u>Financements à solliciter</u> : Interreg Etat Région Grand Est CeA
Calendrier	Lancement des études : début 2024 Lancement des travaux : 2025
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Action inscrite au Projet de Territoire Post-Fessenheim et au PTRTE
Indicateurs de suivi et d'évaluation	
Conséquence sur la fonction de centralité	Cette action permet de poursuivre la redynamisation de l'Île du Rhin nord en voie de délaissement et de reconstituer la centralité touristique de l'île du Rhin autour de ces équipements existants et à venir.
Annexes	



## FICHE ACTION N° 3.6

### Aménagement d'une aire de services à destination des touristes itinérants

Orientation stratégique	Economie et Tourisme : Favoriser un développement économique et touristique équilibré
Action nom	Aménagement d'une aire de services à destination des touristes itinérants
Action n°	3.6
Statut	En projet
Niveau de priorité	Médian
Maître d'ouvrage	CCARB
Description de l'action	<p>Réalisation et sécurisation d'une aire de services pour camping-cars, van et cyclistes adjacent au projet d'aménagement de la plaine sportive porté par la commune de Fessenheim. L'espace, sommairement aménagé, est déjà utilisée par les usagers de manière informelle. Il s'agit d'aménager 16 emplacements au sein d'un espace sécurisé offrant tous les services nécessaires au séjour (aire de service technique, sanitaire, accès internet, informations locales).</p> <p>L'aire est également située en proximité directe de l'EuroVéloRoute 15 (itinéraire européen) très fréquenté à la période estivale. C'est pour cette raison qu'un espace dédié à ces usagés est aménagé (séparer du flux de véhicules motorisés, dispositifs de recharge et rangement du matériel).</p> <p>Ce projet est complémentaire avec l'aire de services de Vogelgrun et permet ainsi un maillage efficace du territoire.</p>
Partenaires	<p><u>Commune de Fessenheim</u> : réalisation des aménagements de surface dans le cadre de l'aménagement de la plaine sportive</p> <p><u>CCARB</u> : aire de service camping-cars, équipements de surface nécessaire à la gestion de l'aire (<b>en discussion : PLUi, ligne de partage des frais, condition mise à disposition du foncier entre commune et CCARB, répartition des ressources générées, inscription au budget 2024 de la CCARB</b>)</p> <p><u>Camping-car Park</u> : futur exploitant de l'aire</p>
Dépenses prévisionnelles / définitives	<p>Coût total de l'opération : <b>100 000 € HT</b></p> <p><i>Dont</i></p> <p><i>Fourniture et pose d'équipements d'exploitation : 59 000 € HT</i></p>
Plan de financement prévisionnel / définitif	<b>Collectivité européenne d'Alsace</b> : potentiellement éligibles au Fonds d'Attractivité Alsace (FAA) et AMI Tourisme (Claude MINERY, chargé de



	<p>mission contractualisation – 03.89.30.60.64) <b>A CONTACTER ET A SOLLICITER</b></p> <p><b>Région Grand-Est</b> : selon projet « Soutien à l’amélioration du cadre de vie et des services de proximité ». Contact : Kakou Khoumchane (<a href="mailto:kakou.khoumchane@grandest.fr">kakou.khoumchane@grandest.fr</a> – 03.87.61.68.95)</p> <p>L’exploitation du site sera déléguée à un prestataire extérieur qui reversera une partie du chiffre d’affaires généré par l’aire à la CCARB. <b>(Répartition à préciser)</b></p>
Calendrier	<p>Travaux d’aménagement de la zone stationnement des véhicules de loisirs et cyclo : début 2024</p> <p>Mise en service été 2024</p>
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d’évaluation	
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>Cette aire, située le long de l’EuroVéloroute 15, permettra de renforcer l’offre d’hébergement de la commune de Fessenheim et le sud de la CCARB, et idéalement positionnée en raison de la proximité des commerces et du centre-ville de Fessenheim.</p>
Annexes	<p>Préciser les autorisations nécessaires aux actions et aux projets en conformité avec la réglementation en vigueur</p> <p>Carte si opportun</p>

## FICHE ACTION N° 5.1

### Aménagement de la Plaine de Jeux et rénovation petit amphithéâtre

Orientation stratégique n° 5	Équipement et service public : Fournir l'accès aux équipements et aux services publics
Action nom	Aménagement de la Plaine de Jeux
Action n°	5.1
Statut	Réalisée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Volgelsheim
Description de l'action	<p>La plaine de jeux est un parc en plein air, idéalement situé au cœur de la commune de Volgelsheim. Actuellement, de nombreux équipements sportifs, culturels et de sensibilisation sont déjà présents.</p> <p><i>Annexe 1 : Photo actuel du parc</i></p> <p>L'objectif est de compléter les équipements pour adultes et jeux pour enfants installés dans la plaine de jeux, afin de la rendre plus attractive. Il est également prévu la rénovation du petit amphithéâtre utilisé par les écoles et le périscolaire.</p> <p><u>Juin 2021</u> : Grâce à un sondage, les habitants de la commune ont pu émettre leur souhait d'aménagement sur la plaine de jeux.</p> <p><u>Mars 2022</u> : La commission cadre de vie a proposé une série d'équipement au conseil municipal.</p> <p><u>Avril 2022</u> : Les élus ont validé les propositions de nouveaux équipements au point 6 de la délibération du conseil municipal du 7 avril 2022.</p> <p>Le parc profite à l'ensemble des habitants de la commune de Volgelsheim. Il a une superficie d'environ 2 ha.</p> <p><i>Annexe 2 : Plan du projet et liste des équipements envisagés</i></p> <p>Les nouveaux équipements envisagés sont listés en Annexe 2.</p>
Partenaires	<p><b>Région Grand Est</b> : dans le cadre de l'accompagnement : « <i>Soutien à l'amélioration du cadre de vie et des services de proximité</i> »</p> <p><i>Annexe 4 : Liste des contacts</i></p>
Dépenses prévisionnelles	<p><b>Dépenses prévisionnelles (Plaine de Jeux):</b> 181 367 € HT, soit 217 640€ TTC</p>

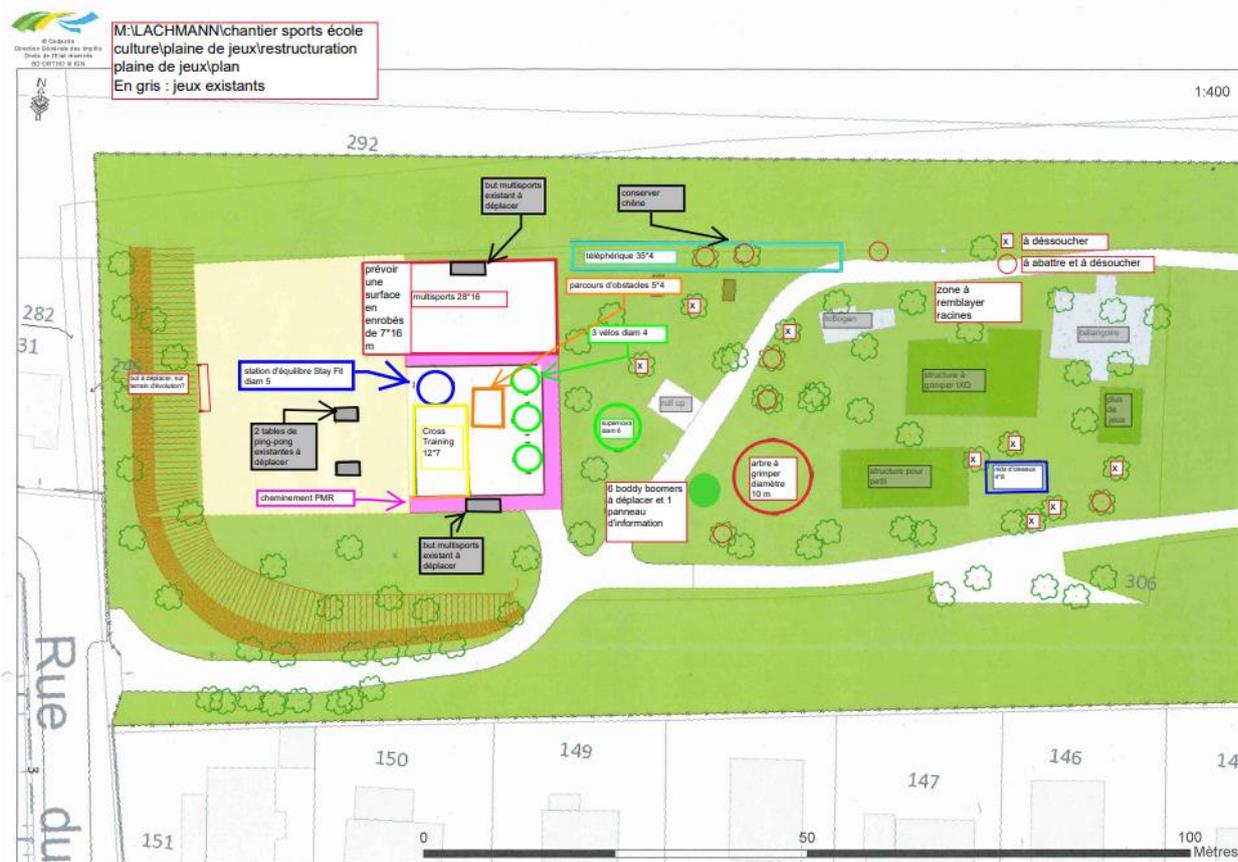


	<b>Pour l'instant, pas de devis pour la rénovation du petit amphithéâtre</b>
Plan de financement prévisionnel / définitif	Région Grand-Est : 18 137 €
Calendrier	Juillet – Aout 2022 : Consultation Février 2023 – Mai 2023 : Travaux 2024 : rénovation du petit amphithéâtre
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Fiche action à intégrer au CRTE
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<b>Indicateurs :</b> Fréquentation du parc (Quantitatif, à juger subjectivement) Origine des personnes fréquentant le parc
Conséquence sur la fonction de centralité	Cette action s'inscrit dans la volonté de revitalisation de la commune de Volgelsheim. Le parc n'est pas en secteur d'intervention prioritaire mais à proximité. Les nouveaux équipements mis en place vont profiter à l'ensemble des habitants de la commune.
Annexes	<i>Annexe 1 : Photo actuel du parc</i> <i>Annexe 2 : Plan du projet</i> <i>Annexe 3 : Plan de financement estimatif</i> <i>Annexe 4 : Liste des contacts dans chaque structure</i>

**Annexe 1 : Photos actuelles du parc de la Plaine de Jeux**



## Annexe 2 : Plan du projet de la Plaine de Jeux et équipements envisagés



- un manège/carrousel composé d'un grand anneau rotatif incliné de 2 m
- un téléphérique d'une hauteur de 4m et d'une longueur de 31m
- une balançoire nid d'oiseau d'un diamètre de 1,20m
- un terrain multisport Arena de 12 x 24 m avec des buts de football (norme futsal) et handball, paniers de basket, clôturé et revêtu d'un gazon synthétique
- un vélo à bras
- un vélo avec écran tactile
- une structure sportive avec borne de traction, poignées de suspension, pieds magnétiques hauteur 3.30 m, longueur 10.50 m, largeur 1 m
- un parcours d'obstacles composé de 3 pods de différentes hauteurs (10, 30 et 60 cm)
- un arbre à escalader avec un code couleur du filet qui permet de se fixer des objectifs, hauteur 5,20m et diamètre 6,50m
- une station d'équilibre composé de 4 plaques fixes ou mobiles réparties autour d'un anneau central afin d'inviter à l'interaction sociale
- 2 panneaux signalétiques.

## Annexe 3 : Plan de financement de la Plaine de Jeux à Volgelsheim

COMMUNE DE VOLGELSHEIM

### Plaine de jeux Création d'un espace intergénérationnel composé d'agrès de fitness, d'une aire de jeux et d'un « city stade »

Plan de financement Prévisionnel  
20/06/2023

Dépenses		
Désignation	détail	montant HT
fourniture et pose de nouveaux équipement intergénérationnels y compris réfection gazon	devis Pontiggia "secteurs espaces jeux" ci-joint	Détail
	installation et panneau de chantier	1 350,00
	1 vélo à bras connecté PMR	3 718,00
	2 vélo connectés(2*3 838 ht)	7 676,00
	1 vélo elliptique	3 963,00
	1 station d'équilibre CS5	4 218,00
	1 portique cross training	8 312,00
	<i>sols amortissants pour portique</i>	<i>6 720,00</i>
	battle Rope	1 889,00
	ensemble de 3 pods de différentes hauteur	1 998,00
	tourniquet supernova GXY916	5 500,00
	<i>sols amortissants pour tourniquets avec préparation</i>	<i>2 880,00</i>
	Terrain multisport	27 656,00
	option terrain multissport( rehausse des grilles à 2m)	4 150,00
	pyramide de cordes	14 221,00
	balançoire nid d'oiseaux	4 993,00
	téléphérique	9 667,00
	<i>sols fluants en gravillon pour ces 3 jeux</i>	<i>13 860,00</i>
	2 panneaux avec pictogramme	760,00
	2 banquettes	1 974,00
	remise en état terrain et engazonnement	8 450,00
	DOE	150,00
	dépose et repose jeux existants	5 820,00
	<b>Sous total équipements sportifs et jeux</b>	<b>139 925,00</b>
travaux voirie( enrobés multisport, terrassement voirie WC , et liaison PMR vers jeux en rotation, marquage sols )	devis Pontiggia ci-joint	14 692,00
fourniture et pose WC autonome sec PMR	devis Sanisphère ci-joint	26 750,00
<b>TOTAL HT</b>		<b>181 367,00</b>
Recettes		
Subvention Région Grand Est	amélioration du cadre de vie	18 137,00
Charge résiduelle communale		163 230,00
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>181 367,00</b>

Certifié exact Volgelsheim le 20 juin 2023

L'Adjoint Délégué

Jean-Luc TAILLEFER

M:\LACHMANN\chantier sports école culture\plaine de jeux\restructuration plaine de jeux\subvention\plan de financement prévisionnel\20 06, 2023

## **Annexe 4 : Liste des contacts**

### **RGE**

Kakou Khoumchane – Chargée de mission aménagement

[Kakou.KHOUMCHANE@grandest.fr](mailto:Kakou.KHOUMCHANE@grandest.fr)

### **Agence de l'eau**

∅

### **Etat**

En Attente du remplacement de M. Thomas MARCHAND

### **Europe**

Vincent LERIDEZ – Animateur conseiller Fonds Européens Structurels et d'Investissement

[Vincent.LERIDEZ@grandest.fr](mailto:Vincent.LERIDEZ@grandest.fr)

### **CeA**

Eric Levasseur – Développeur territorial « Environnement, Transition Ecologique, Aménagement du territoire, Habitat »

[Eric.Levasseur@alsace.eu](mailto:Eric.Levasseur@alsace.eu)

## FICHE ACTION N° 6.1

### Rénovation de l'éclairage public

Orientation stratégique	Transition écologique : Permettre une réflexion écologique au lancement des projets de revitalisation
Action nom	Rénovation de l'éclairage public
Action n°	6.1
Statut	En projet
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Neuf-Brisach
Description de l'action	<p>Face à la hausse des prix de l'énergie et pour s'inscrire dans la nécessaire transition énergétique menée en Europe, la commune de Neuf-Brisach souhaite rénover son éclairage public.</p> <p>Le patrimoine communal compte environ 550 points lumineux. La commune, n'ayant pas de connaissance précise de ce dernier, a confié à un bureau d'étude la réalisation d'un diagnostic précis et d'un plan d'action énergétique.</p> <p>L'intérêt est d'obtenir un descriptif technique détaillé du patrimoine, associé à un relevé complet de l'ensemble des défauts et non-conformités qui aboutira à des préconisations de travaux sanitaires. En outre, suite à l'analyse énergétique du patrimoine communal, le bureau d'étude proposera à la commune des solutions globales permettant d'améliorer la performance énergétique de l'ensemble du réseau et générer ainsi des économies.</p> <p>Suite à cette étude, le conseil municipal adoptera une planification de travaux de rénovation de l'éclairage public sur l'ensemble du ban communal.</p>
Partenaires	<p>Un partenariat est envisagé avec la Banque des territoires via un contrat <i>d'intracting</i>. La Banque des territoires financerait ainsi une partie des travaux de rénovation énergétique par une avance qui sera remboursée grâce aux économies d'énergie réalisées.</p> <p>La conclusion d'un contrat <i>d'intracting</i> est à discuter au 1<sup>er</sup> semestre 2023, à l'issue de l'étude menée sur l'éclairage public de la commune.</p>
Dépenses prévisionnelles / définitives	<p>Diagnostic et plan d'action énergétique : <b>9 450 €</b></p> <p><b>Pas encore de chiffrage des travaux</b></p>



<p>Plan de financement prévisionnel / définitif</p>	<p><b>Banque des territoires</b> : prise en charge de l'étude à hauteur de 50%. Soit <b>4 725 €</b>.</p> <p><b>Fonds vert – éclairage public</b> : conseil d'un phasage avec une petite tranche pour 2023 et le reste pour 2024 (pour les travaux) Vous pouvez contacter les adresses fonctionnelles suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– pour les demandes relatives a une subvention : <a href="mailto:pref-bfcl@haut-rhin.gouv.fr">pref-bfcl@haut-rhin.gouv.fr</a></li> <li>– pour les demandes d'informations diverses et/ou de mise en relation avec d'autres services : <a href="mailto:pref-coordination@haut-rhin.gouv.fr">pref-coordination@haut-rhin.gouv.fr</a></li> </ul> <p><b>DSIL – transition écologique ? pour le financement des travaux.</b></p> <p><u>Arrondissement de Colmar-Ribeauvillé</u></p> <table border="0"> <tr> <td>Chef de bureau</td> <td>Dominique LEPPERT.</td> <td><a href="mailto:dominique.leppert@haut-rhin.gouv.fr">dominique.leppert@haut-rhin.gouv.fr</a></td> <td>03-89-29-23-07</td> </tr> <tr> <td>Adjoint au chef de bureau</td> <td>Eric ALBRECH</td> <td><a href="mailto:eric.albrech@haut-rhin.gouv.fr">eric.albrech@haut-rhin.gouv.fr</a></td> <td>03-89-29-23-56</td> </tr> <tr> <td>Chargée de la DETR</td> <td>Katia NIEDOSIK</td> <td><a href="mailto:katia.niedosik@haut-rhin.gouv.fr">katia.niedosik@haut-rhin.gouv.fr</a></td> <td>03-89-29-22-15 06-73-47-49-21</td> </tr> <tr> <td>Chargée de la DETR</td> <td>Fabienne WILLIG</td> <td><a href="mailto:fabienne.willig@haut-rhin.gouv.fr">fabienne.willig@haut-rhin.gouv.fr</a></td> <td>03-89-29-23-71 06-73-46-62-72</td> </tr> <tr> <td>Chargée de la DSIL</td> <td>Sarah GOETZ-ILLIAQUER</td> <td><a href="mailto:sarah.goetz-illiaquer@haut-rhin.gouv.fr">sarah.goetz-illiaquer@haut-rhin.gouv.fr</a></td> <td>03-89-29-21-67 06-73-05-05-85</td> </tr> <tr> <td>Chargée de la DSIL</td> <td>Clarisse TISCHNER</td> <td><a href="mailto:Clarisse.tischner@haut-rhin.gouv.fr">Clarisse.tischner@haut-rhin.gouv.fr</a></td> <td>03-89-29-23-25</td> </tr> </table>	Chef de bureau	Dominique LEPPERT.	<a href="mailto:dominique.leppert@haut-rhin.gouv.fr">dominique.leppert@haut-rhin.gouv.fr</a>	03-89-29-23-07	Adjoint au chef de bureau	Eric ALBRECH	<a href="mailto:eric.albrech@haut-rhin.gouv.fr">eric.albrech@haut-rhin.gouv.fr</a>	03-89-29-23-56	Chargée de la DETR	Katia NIEDOSIK	<a href="mailto:katia.niedosik@haut-rhin.gouv.fr">katia.niedosik@haut-rhin.gouv.fr</a>	03-89-29-22-15 06-73-47-49-21	Chargée de la DETR	Fabienne WILLIG	<a href="mailto:fabienne.willig@haut-rhin.gouv.fr">fabienne.willig@haut-rhin.gouv.fr</a>	03-89-29-23-71 06-73-46-62-72	Chargée de la DSIL	Sarah GOETZ-ILLIAQUER	<a href="mailto:sarah.goetz-illiaquer@haut-rhin.gouv.fr">sarah.goetz-illiaquer@haut-rhin.gouv.fr</a>	03-89-29-21-67 06-73-05-05-85	Chargée de la DSIL	Clarisse TISCHNER	<a href="mailto:Clarisse.tischner@haut-rhin.gouv.fr">Clarisse.tischner@haut-rhin.gouv.fr</a>	03-89-29-23-25
Chef de bureau	Dominique LEPPERT.	<a href="mailto:dominique.leppert@haut-rhin.gouv.fr">dominique.leppert@haut-rhin.gouv.fr</a>	03-89-29-23-07																						
Adjoint au chef de bureau	Eric ALBRECH	<a href="mailto:eric.albrech@haut-rhin.gouv.fr">eric.albrech@haut-rhin.gouv.fr</a>	03-89-29-23-56																						
Chargée de la DETR	Katia NIEDOSIK	<a href="mailto:katia.niedosik@haut-rhin.gouv.fr">katia.niedosik@haut-rhin.gouv.fr</a>	03-89-29-22-15 06-73-47-49-21																						
Chargée de la DETR	Fabienne WILLIG	<a href="mailto:fabienne.willig@haut-rhin.gouv.fr">fabienne.willig@haut-rhin.gouv.fr</a>	03-89-29-23-71 06-73-46-62-72																						
Chargée de la DSIL	Sarah GOETZ-ILLIAQUER	<a href="mailto:sarah.goetz-illiaquer@haut-rhin.gouv.fr">sarah.goetz-illiaquer@haut-rhin.gouv.fr</a>	03-89-29-21-67 06-73-05-05-85																						
Chargée de la DSIL	Clarisse TISCHNER	<a href="mailto:Clarisse.tischner@haut-rhin.gouv.fr">Clarisse.tischner@haut-rhin.gouv.fr</a>	03-89-29-23-25																						
<p>Calendrier</p>	<p>Restitution de l'étude : fin novembre 2022 Conclusion du contrat intracting : 1<sup>er</sup> semestre 2023 Début des travaux : 2<sup>e</sup> semestre 2023</p>																								
<p>Lien autres programmes et contrats territorialisés</p>																									
<p>Indicateurs de suivi et d'évaluation</p>																									
<p>Conséquence sur la fonction de centralité</p>	<p>Cette action répond à un objectif de sobriété et d'efficacité énergétique. Elle a pour but de rendre la ville résiliente aux effets de la crise énergétique.</p>																								
<p>Annexes</p>																									

## FICHE ACTION N° 6.2

### Rénovation thermique de l'hôtel de ville

Orientation stratégique	Transition écologique : Permettre une réflexion écologique au lancement des projets de revitalisation
Action nom	Rénovation thermique de l'hôtel de ville
Action n°	6.2
Statut	En projet
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Neuf-Brisach
Description de l'action	<p>Face à la hausse des prix de l'énergie et pour s'inscrire dans la nécessaire transition énergétique menée en Europe, la commune de Neuf-Brisach souhaite engager la rénovation énergétique de son hôtel de ville.</p> <p>Le bâtiment est actuellement chauffé par une chaudière au fioul. Le projet consiste principalement en son remplacement par un mode de chauffage plus écologique, associé à des travaux d'isolation.</p> <p>Un diagnostic énergétique et un plan d'action doivent être préalablement établis.</p>
Partenaires	<p>Un partenariat est envisagé avec la Banque des territoires via un contrat <i>d'intracting</i>. La Banque des territoires financerait ainsi une partie des travaux de rénovation énergétique par une avance qui sera remboursée grâce aux économies d'énergie réalisées.</p> <p>La conclusion d'un contrat <i>d'intracting</i> est à discuter au 1<sup>er</sup> semestre 2023, à l'issue de l'étude qui sera menée sur l'hôtel de ville.</p>
Dépenses prévisionnelles / définitives	<p>Montant de l'étude : 18 500 € HT</p> <p><b>Pas encore de chiffrage pour les travaux</b></p>
Plan de financement prévisionnel / définitif	<p><b>Banque des territoires</b> : prise en charge de l'étude à hauteur de 50%.</p> <p><b>Région Grand-Est</b> : selon projet dispositif Climaxion</p> <p><b>Fonds vert – Rénovation thermique bâtiment public</b> : pour les travaux</p> <p>Vous pouvez contacter les adresses fonctionnelles suivantes :</p> <p>– pour les demandes relatives à une subvention : <a href="mailto:pref-bfcl@haut-rhin.gouv.fr">pref-bfcl@haut-rhin.gouv.fr</a></p>



	<p>– pour les demandes d'informations diverses et/ou de mise en relation avec d'autres services :</p> <p><b><a href="mailto:pref-coordination@haut-rhin.gouv.fr">pref-coordination @haut-rhin.gouv.fr</a></b></p> <p><b>DSIL : prise en charge des travaux à hauteur de 20%.</b></p> <p><u>Arrondissement de Colmar-Ribeauvillé</u></p> <table> <tr> <td>Chef de bureau</td> <td>Dominique LEPPERT</td> <td><a href="mailto:dominique.leppert@haut-rhin.gouv.fr">dominique.leppert@haut-rhin.gouv.fr</a></td> <td>03-89-29-23-07</td> </tr> <tr> <td>Adjoint au chef de bureau</td> <td>Eric ALBRECH</td> <td><a href="mailto:eric.albrech@haut-rhin.gouv.fr">eric.albrech@haut-rhin.gouv.fr</a></td> <td>03-89-29-23-56</td> </tr> <tr> <td>Chargée de la DETR</td> <td>Katia NIEDOSIK</td> <td><a href="mailto:katia.niedosik@haut-rhin.gouv.fr">katia.niedosik@haut-rhin.gouv.fr</a></td> <td>03-89-29-22-15 06-73-47-49-21</td> </tr> <tr> <td>Chargée de la DETR</td> <td>Fabienne WILLIG</td> <td><a href="mailto:fabienne.willig@haut-rhin.gouv.fr">fabienne.willig@haut-rhin.gouv.fr</a></td> <td>03-89-29-23-71 06-73-46-62-72</td> </tr> <tr> <td>Chargée de la DSIL</td> <td>Sarah GOETZ-ILLIAQUER</td> <td><a href="mailto:sarah.goetz-illiaquer@haut-rhin.gouv.fr">sarah.goetz-illiaquer@haut-rhin.gouv.fr</a></td> <td>03-89-29-21-67 06-73-05-05-85</td> </tr> <tr> <td>Chargée de la DSIL</td> <td>Clarisse TISCHNER</td> <td><a href="mailto:Clarisse.tischner@haut-rhin.gouv.fr">Clarisse.tischner@haut-rhin.gouv.fr</a></td> <td>03-89-29-23-25</td> </tr> </table>	Chef de bureau	Dominique LEPPERT	<a href="mailto:dominique.leppert@haut-rhin.gouv.fr">dominique.leppert@haut-rhin.gouv.fr</a>	03-89-29-23-07	Adjoint au chef de bureau	Eric ALBRECH	<a href="mailto:eric.albrech@haut-rhin.gouv.fr">eric.albrech@haut-rhin.gouv.fr</a>	03-89-29-23-56	Chargée de la DETR	Katia NIEDOSIK	<a href="mailto:katia.niedosik@haut-rhin.gouv.fr">katia.niedosik@haut-rhin.gouv.fr</a>	03-89-29-22-15 06-73-47-49-21	Chargée de la DETR	Fabienne WILLIG	<a href="mailto:fabienne.willig@haut-rhin.gouv.fr">fabienne.willig@haut-rhin.gouv.fr</a>	03-89-29-23-71 06-73-46-62-72	Chargée de la DSIL	Sarah GOETZ-ILLIAQUER	<a href="mailto:sarah.goetz-illiaquer@haut-rhin.gouv.fr">sarah.goetz-illiaquer@haut-rhin.gouv.fr</a>	03-89-29-21-67 06-73-05-05-85	Chargée de la DSIL	Clarisse TISCHNER	<a href="mailto:Clarisse.tischner@haut-rhin.gouv.fr">Clarisse.tischner@haut-rhin.gouv.fr</a>	03-89-29-23-25
Chef de bureau	Dominique LEPPERT	<a href="mailto:dominique.leppert@haut-rhin.gouv.fr">dominique.leppert@haut-rhin.gouv.fr</a>	03-89-29-23-07																						
Adjoint au chef de bureau	Eric ALBRECH	<a href="mailto:eric.albrech@haut-rhin.gouv.fr">eric.albrech@haut-rhin.gouv.fr</a>	03-89-29-23-56																						
Chargée de la DETR	Katia NIEDOSIK	<a href="mailto:katia.niedosik@haut-rhin.gouv.fr">katia.niedosik@haut-rhin.gouv.fr</a>	03-89-29-22-15 06-73-47-49-21																						
Chargée de la DETR	Fabienne WILLIG	<a href="mailto:fabienne.willig@haut-rhin.gouv.fr">fabienne.willig@haut-rhin.gouv.fr</a>	03-89-29-23-71 06-73-46-62-72																						
Chargée de la DSIL	Sarah GOETZ-ILLIAQUER	<a href="mailto:sarah.goetz-illiaquer@haut-rhin.gouv.fr">sarah.goetz-illiaquer@haut-rhin.gouv.fr</a>	03-89-29-21-67 06-73-05-05-85																						
Chargée de la DSIL	Clarisse TISCHNER	<a href="mailto:Clarisse.tischner@haut-rhin.gouv.fr">Clarisse.tischner@haut-rhin.gouv.fr</a>	03-89-29-23-25																						
Calendrier	<p>Restitution de l'étude : 1<sup>er</sup> semestre 2023</p> <p>Conclusion du contrat intracting : 1<sup>er</sup> semestre 2023</p> <p>Début des travaux : novembre 2023</p>																								
Lien autres programmes et contrats territorialisés																									
Indicateurs de suivi et d'évaluation																									
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>Cette action répond à un objectif de sobriété et d'efficacité énergétique. Elle a pour but de rendre la ville résiliente aux effets de la crise énergétique.</p>																								
Annexes																									

## FICHE ACTION N° 1.1

### OPAH-RU de Neuf-Brisach

Orientation stratégique	Habitat : Passer de la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville
Action nom	Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat en Renouveau Urbain de Neuf-Brisach (OPAH-RU)
Action n°	1.1
Statut	Engagée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes Alsace Rhin Brisach EPCI
Description de l'action	<p>A la suite d'une étude de redynamisation sur la commune de Neuf-Brisach, l'ensemble des élus communaux et intercommunaux ont décidé de prioriser une action sur l'habitat afin de lancer le renouvellement urbain du territoire.</p> <p>L'étude pré-opérationnelle d'OPAH-RU a permis de déterminer un objectif quantitatif de réhabilitation de 180 logements sur 5 ans. Elle a également estimé 4 885 000 € de travaux éligibles à 2 910 900 € de subventions. Le périmètre de l'opération englobe l'ensemble de la ville intra-muros de Neuf-Brisach (annexe 3).</p> <p>Une convention d'OPAH-RU permet de définir les orientations, d'organiser les partenaires et de préciser les financements mis en place.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Un volet urbain visera à rendre la ville plus attrayante en agissant en plus de l'habitat sur les commerces et l'espace public.</li> <li>- Afin de l'éradiquer, une attention particulière sera portée sur l'habitat indigne.</li> <li>- Des travaux permettant d'améliorer les performances énergétiques seront réalisés.</li> <li>- Au vu de la population plutôt âgée à Neuf-Brisach, les travaux devront permettre d'adapter leurs logements aux personnes à mobilité réduite.</li> <li>- Des mesures devront permettre de réduire le taux de vacance de 14% à Neuf-Brisach.</li> <li>- Un accompagnement des copropriétés dégradées et fragiles sera également mis en place.</li> <li>- Au vu des caractéristiques remarquables de la commune, une valorisation du patrimoine architectural sera recherchée.</li> </ul>



Partenaires	<p><b>Anah</b> : Finance les travaux, le suivi-animation et le pilotage, instruit les demandes de subventions.</p> <p><b>RGE</b> : Finance les travaux et le suivi-animation.</p> <p><b>CeA</b> : Finance les travaux.</p> <p><b>Communauté de Communes</b> : Finance les travaux, pilote l'opérateur.</p> <p><b>Commune</b> : Finance les travaux.</p> <p><b>Banque des Territoires</b> : Finance le suivi-animation.</p> <p><b>Action logement</b> : Analyse les projets immobiliers, accompagne l'installation de nouveaux propriétaires et locataires.</p> <p><b>PROCIVIS</b> : Avance les subventions, réalise des prêts.</p> <p><b>ADIL68</b> : Transmet les contacts des propriétaires à l'opérateur.</p> <p><b>CAF</b> : Propose des aides extra légales, aide au contrôle de la décence.</p> <p>L'ensemble des partenaires ayant signé la convention, toutes ces mesures sont acquises pour l'OPAH-RU.</p> <p>La participation des partenaires aux comités correspondants à leurs compétences sera à mettre en place (LHI, Autonomie, Copropriété fragile, ...) lors du COPIL de lancement.</p>
Dépenses définitives - Pilotage	c.f Annexe 1 : Dépenses de l'opération <i>(Sous condition d'atteinte des objectifs – Part variable)</i>
Plan de financement définitif - Travaux	c.f Annexe 2 : Maquette financière des travaux <i>(Sous condition d'atteinte des objectifs)</i>
Calendrier	<p><u>Durée de l'opération</u> : janvier 2022 – Janvier 2027</p> <p><u>Réunions de préparation</u> : Décembre 2021</p> <p><u>COPIL de lancement</u> : Janvier 2022</p> <p><u>Lancement de l'opération</u> : Janvier 2022</p> <p><u>Conférence de presse de lancement</u> : 1<sup>er</sup> trimestre 2022</p> <p><u>COTEC</u> : Février – Juin – Novembre (chaque année)</p> <p><u>COPIL</u> : Bilan annuel : Décembre (chaque année)</p> <p><u>Réunion publique</u> : Mai (chaque année)</p> <p><u>Comités de suivi LHI, Autonomie, Copropriété</u> : <i>En fonction du besoin</i></p> <p><u>Bilan final</u> : Décembre 2026</p>

Lien autres programmes et contrats territorialisés	/
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<p>Le suivi sera réalisé grâce à un tableau de suivi (rassemblant toutes les informations sur chaque dossier) transmis mensuellement par l'opérateur à la Communauté de Commune.</p> <p>Les bilans annuels et le bilan final permettront de juger l'avancement de l'opération : en veillant à l'atteinte des objectifs quantitatifs de rénovation, la qualité des rénovations, les gains énergétiques, les impacts sociaux, économique et environnementaux.</p>
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>L'OPAH-RU est l'action phare et la première action opérationnelle de l'ORT. Elle doit permettre une amélioration significative aussi bien d'habitabilité que d'esthétique du parc d'habitat privé dans la cité Vauban de Neuf-Brisach.</p> <p>Cette action sera la première pierre au renouvellement urbain de la commune, elle doit permettre d'améliorer les conditions de vie des Néo-Brisaciens et d'attirer des investisseurs.</p> <p>Cette action sera rapidement accompagnée d'actions portant sur les commerces, les espaces publics, la mobilité et le tourisme.</p>

# Annexe 1 : Dépenses de l'opération

## Dépenses liées au recrutement d'un opérateur en charge du suivi-animation de l'opération (5 ans)

Suivi-animation	Dépenses 2022 (en € HT)	Dépenses 2023 (en € HT)	Dépenses 2024 (en € HT)	Dépenses 2025 (en € HT)	Dépenses 2026 (en € HT)	Total (en € HT)
Rémunération prestataire PART FIXE	55000	55000	55000	55000	55000	275000
Rémunération prestataire PART VARIABLE	24500	24500	24500	24500	24500	122500
<b>Total</b>	<b>79500</b>	<b>79500</b>	<b>79500</b>	<b>79500</b>	<b>79500</b>	<b>397500</b>
	Dépenses 2022 (en € HT)	Dépenses 2023 (en € HT)	Dépenses 2024 (en € HT)	Dépenses 2025 (en € HT)	Dépenses 2026 (en € HT)	
ANAH (50%)	39750	39750	39750	39750	39750	198750
Banque des territoires (10%)	7950	7950	7950	7950	7950	39750
CCPRB - fonds propres	31800	31800	31800	31800	31800	159000
<b>Total</b>	<b>79500</b>	<b>79500</b>	<b>79500</b>	<b>79500</b>	<b>79500</b>	<b>397500</b>

## Dépenses liées au recrutement d'un chef de projet OPAH-RU en charge du pilotage de l'opération (5 ans)

	Du 05/2021 au 12/2021	Année complète	Année complète	Année complète	Année complète	Du 01/2026 au 05/2026	
Poste OPAH-RU	Dépenses 2021 (en €)	Dépenses 2022 (en €)	Dépenses 2023 (en €)	Dépenses 2024 (en €)	Dépenses 2025 (en €)	Dépenses 2026 (en €)	Total (en €)
Salaire chargé	25 262	37 893	37 893	37 893	37 893	12 631	189 463
<b>Total</b>	<b>25 262</b>	<b>37 893</b>	<b>37 893</b>	<b>37 893</b>	<b>37 893</b>	<b>12 631</b>	<b>189 463</b>
	Recettes 2021 (en €)	Recettes 2022 (en €)	Recettes 2023 (en €)	Recettes 2024 (en €)	Recettes 2025 (en €)	Recettes 2026 (en €)	
ANAH (50%)	12 631	18 946	18 946	18 946	18 946	6 315	94 732
Banque des territoires (10%)	2 526	3 789	3 789	3 789	3 789	1 263	18 946
CCPRB - fonds propres	10 105	15 157	15 157	15 157	15 157	5 052	75 785
<b>Total</b>	<b>25 262</b>	<b>37 893</b>	<b>37 893</b>	<b>37 893</b>	<b>37 893</b>	<b>12 631</b>	<b>189 463</b>

# Annexe 2 : Plan de Financement des travaux

Maquette au 14/06/2021



	logements	Estimatif des travaux éligibles HT	ANAH		Prime HM		Prime HM-2 sortie précarité ou Basse consommation		CCPRB		VILLE de Neuf-Brisach		CEA		GRAND EST		Autres aides de l'Etat (MPR et C2E)		% sub globale	TOTAL SUB
			Par log	TOTAL	Par log	TOTAL	Par log	TOTAL	Par log	TOTAL	Par log	TOTAL	Par log	TOTAL	par log	TOTAL	par log	TOTAL		
<b>PO énergie</b>	<b>27</b>	<b>565 000 €</b>		<b>170 000 €</b>		<b>36 000 €</b>		<b>9 000 €</b>		<b>40 000 €</b>		<b>24 500 €</b>		<b>16 000 €</b>				<b>71 000 €</b>	<b>64,9%</b>	<b>366 500 €</b>
gain ≥ 35% POM	5	22 000 €	35%	38 500 €	10%	10 000 €			10%	11 000 €	5,0%	5 500 €	1 000 €	5 000 €					63,6%	70 000 €
gain ≥ 35% POTM	5	22 000 €	50%	55 000 €	10%	11 000 €			10%	11 000 €	5,0%	5 500 €	1 000 €	5 000 €					79,5%	87 500 €
POM Simple travaux (MPR uniquement)	5	15 000 €															5 800 €	29 000 €	38,7%	29 000 €
POTM Simple travaux (MPR uniquement)	6	15 000 €															7 000 €	42 000 €	46,7%	42 000 €
"Précarité énergétique" POM	3	30 000 €	35%	31 500 €	10%	6 000 €	1 500 €	4 500 €	10%	9 000 €	7,5%	6 750 €	1 000 €	3 000 €					67,5%	60 750 €
"Précarité énergétique" POTM	3	30 000 €	50%	45 000 €	10%	9 000 €	1 500 €	4 500 €	10%	9 000 €	7,5%	6 750 €	1 000 €	3 000 €					85,8%	77 250 €
<b>PO LHI (TD)</b>	<b>12</b>	<b>609 000 €</b>		<b>274 500 €</b>		<b>16 000 €</b>		<b>9 000 €</b>		<b>54 900 €</b>		<b>46 600 €</b>		<b>6 000 €</b>		<b>60 000 €</b>			<b>76,7%</b>	<b>467 000 €</b>
POM gain < 35%	2	41 500 €	50%	41 500 €	0%	0 €			10,0%	8 300 €	5,0%	4 150 €							65,0%	53 950 €
POTM gain < 35%	4	41 500 €	50%	83 000 €	0%	0 €			10,0%	16 600 €	7,5%	12 450 €							67,5%	112 050 €
POM gain ≥ 35% et BBC compatible	2	60 000 €	50%	50 000 €	10%	4 000 €	1 500 €	3 000 €	10,0%	10 000 €	10,0%	10 000 €	1 000 €	2 000 €		20 000 €			82,5%	99 000 €
POTM gain ≥ 35% et BBC compatible	4	60 000 €	50%	100 000 €	10%	12 000 €	1 500 €	6 000 €	10,0%	20 000 €	10,0%	20 000 €	1 000 €	4 000 €		40 000 €			84,2%	202 000 €
<b>PO Autonomie (tous GIR)</b>	<b>15</b>	<b>225 000 €</b>		<b>94 500 €</b>						<b>16 500 €</b>		<b>16 500 €</b>		<b>0 €</b>					<b>56,7%</b>	<b>127 500 €</b>
POM	8	15 000 €	35%	42 000 €					5,0%	6 000 €	5,0%	6 000 €							45,0%	54 000 €
POTM	7	15 000 €	50%	52 500 €					10,0%	10 500 €	10,0%	10 500 €							70,0%	73 500 €
<b>PO 25%</b>	<b>10</b>	<b>175 000 €</b>								<b>47 250 €</b>					<b>21 000 €</b>			<b>40 800 €</b>	<b>62,3%</b>	<b>109 050 €</b>
gain > 35%	7	25 000 €								25%	26 250 €						3 300 €	23 100 €	28,2%	49 350 €
gain > 35% et BBC compatible	3	30 000 €								35%	21 000 €				21 000 €	5 900 €	17 700 €	66,3%	59 700 €	
<b>PB énergie</b>	<b>36</b>	<b>862 000 €</b>		<b>215 500 €</b>		<b>54 000 €</b>				<b>86 200 €</b>		<b>46 250 €</b>		<b>54 000 €</b>		<b>22 050 €</b>			<b>55,5%</b>	<b>478 000 €</b>
LI	27	23 000 €	25%	155 250 €	1 500 €	40 500 €			10%	62 100 €	5%	31 050 €	1 500 €	40 500 €					53,0%	329 400 €
LI sur vacants + BBC compatible	4	31 500 €	25%	31 500 €	1 500 €	6 000 €			10%	12 600 €	7,5%	9 450 €	1 500 €	6 000 €		22 050 €			69,5%	87 600 €
LC	5	23 000 €	25%	28 750 €	1 500 €	7 500 €			10%	11 500 €	5%	5 750 €	1 500 €	7 500 €					53,0%	61 000 €
<b>PB LHI MD</b>	<b>27</b>	<b>1 054 000 €</b>		<b>263 500 €</b>		<b>19 500 €</b>				<b>93 675 €</b>		<b>93 675 €</b>		<b>19 500 €</b>					<b>46,5%</b>	<b>489 850 €</b>
gain < 35% - LI	11	33 500 €	25%	92 125 €					7,5%	27 638 €	7,5%	27 638 €							40,0%	147 400 €
gain < 35% - LC	3	33 500 €	25%	25 125 €					7,5%	7 538 €	7,5%	7 538 €							40,0%	40 200 €
gain énergétique ≥ 35% - LI	11	45 000 €	25%	123 750 €	1 500 €	16 500 €			10,0%	49 500 €	10,0%	49 500 €	1 500 €	16 500 €					51,7%	255 750 €
gain énergétique ≥ 35% - LC	2	45 000 €	25%	22 500 €	1 500 €	3 000 €			10,0%	9 000 €	10,0%	9 000 €	1 500 €	3 000 €					51,7%	46 500 €
<b>PB LHI TD</b>	<b>18</b>	<b>1 160 000 €</b>		<b>406 000 €</b>		<b>27 000 €</b>				<b>116 000 €</b>		<b>66 000 €</b>		<b>27 000 €</b>		<b>56 000 €</b>			<b>60,2%</b>	<b>698 000 €</b>
gain énergétique ≥ 35% - LI	9	60 000 €	35%	189 000 €	1 500 €	13 500 €			10,0%	54 000 €	5%	27 000 €	1 500 €	13 500 €					55,0%	297 000 €
LI sur vacants + BBC compatible	4	80 000 €	35%	112 000 €	1 500 €	6 000 €			10,0%	32 000 €	7,5%	24 000 €	1 500 €	6 000 €		56 000 €			73,8%	236 000 €
gain énergétique ≥ 35% - LC	5	60 000 €	35%	105 000 €	1 500 €	7 500 €			10,0%	30 000 €	5%	15 000 €	1 500 €	7 500 €					55,0%	165 000 €
<b>PB Décence</b>	<b>10</b>	<b>100 000 €</b>		<b>25 000 €</b>						<b>15 000 €</b>		<b>5 000 €</b>							<b>45,0%</b>	<b>45 000 €</b>
LI	10	10 000 €	25%	25 000 €					1 500 €	15 000 €	5%	5 000 €							45,0%	45 000 €
<b>PB Autonomie</b>	<b>5</b>	<b>75 000 €</b>		<b>26 250 €</b>						<b>3 750 €</b>									<b>40,0%</b>	<b>30 000 €</b>
PB	5	15 000 €	35%	26 250 €						3 750 €									40,0%	30 000 €
<b>Mise en valeur du patrimoine</b>	<b>13</b>	<b>260 000 €</b>										<b>80 000 €</b>							<b>30,8%</b>	<b>80 000 €</b>
20%	6	20 000 €										24 000 €							20,0%	24 000 €
40%	7	20 000 €										56 000 €							40,0%	56 000 €
Sortie de vacance Hors conv. Trvx	20	20 000 €								prime 1000€		20 000 €								20 000 €
<b>TOTAUX</b>	<b>180</b>	<b>4 885 000 €</b>		<b>1 475 250 €</b>		<b>152 500 €</b>	<b>+</b>	<b>18 000 €</b>		<b>422 275 €</b>		<b>449 525 €</b>		<b>122 500 €</b>		<b>159 050 €</b>		<b>111 800 €</b>		<b>2 910 900 €</b>

Possibilité d'appliquer un crèdement à 80% de subvention totale par l'ANAH

170 500 €

# Annexe 3 : Périmètre de l'OPAH-RU



  
CITIVIA

Périmètre de l'OPAH RU  
Neuf-Brisach

 OPAH RU

 Bâtiments  
 Parcelles cadastrales

0 25 50 m  

**OPAH-RU**

Communauté de Communes  
du Pays Rhin-Brisach

Février 2021 - CITIVIA, 24 rue Carl Hack 68100 MULHOUSE

## FICHE ACTION N° 1.2

### Réhabilitation de la caserne Suzonni

Orientation stratégique	Habitat : Passer de la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville
Action nom	Réhabilitation de la caserne Suzonni en logements
Action n°	1.2
Statut	Engagée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	François 1er Groupe SARL
Description de l'action	<p>La Commune est propriétaire d'un immeuble situé 1 cité Suzonni, sur une parcelle cadastrée section 2 n° 247 d'une superficie totale d'environ 7.000 m<sup>2</sup>, relevant de son domaine privé.</p> <p>Ce bâtiment exceptionnel, construit au début du XVIIIème siècle, a notamment accueilli l'école allemande de sous-officiers à la fin du XIXème siècle, puis des logements jusqu'en 2010. La façade et la toiture du bâtiment sont inscrits aux monuments historiques.</p> <p>Le bâtiment, inoccupé, nécessite d'importants travaux de réhabilitation qui ont fait l'objet d'études architecturales lancées par la commune.</p> <p>L'immeuble est actuellement classé en zone UAa du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi), dont l'orientation n°1 du PADD relative à l'attractivité résidentielle prévoit notamment la transformation et la modernisation du bâti existant à Neuf-Brisach, en vue de réactualiser l'offre d'habitat et de renforcer l'attractivité de la commune.</p> <p>Ce bâtiment constituait une charge pour la Commune, qui a souhaité procéder à la cession du bien en vue de permettre la réalisation, par un opérateur privé, d'un programme de logements. En effet, une étude flash, financée par la Banque des Territoires, et livrée en 2019, estimait que la caserne avait vocation à accueillir différentes offres de logements à destination de jeunes actifs ou de seniors autonomes.</p> <p>Fin 2021, la société François 1er Développement, filiale du groupe François 1er, spécialisé dans la restauration de monuments historiques, a</p>



	<p>manifesté son intérêt pour réaliser 112 logements allant du studio au T3. Considérant que le programme proposé par le groupe François ler, au travers de ses études de faisabilité, s'inscrivait en parfaite cohérence avec les objectifs précités, le conseil municipal a approuvé la cession de la caserne Suzonni le 28 février 2022.</p> <p>Le conseil municipal a également donné à bail longue durée au groupe François ler, la partie centrale de la parcelle cadastrée Section 2 n°226 supportant le bâtiment dit « l'ancienne église », pour la réalisation des stationnements nécessaires au projet.</p>
Partenaires	<p>La Région Grand-Est pour les études avant restauration. Le groupe François ler développement s'engage à réaliser le programme de logement dans la caserne Suzonni et les places de stationnement sur une parcelle voisine.</p> <p>La commune de Neuf-Brisach s'engage à céder au groupe la parcelle correspondante et à donner à bail longue durée la parcelle destinée au stationnement.</p> <p>Ces points ont été fixés par délibération le 28 février 2022.</p> <p>La prochaine étape majeure consiste en la signature de l'acte de vente et du bail longue durée.</p>
Dépenses prévisionnelles / définitives	Les dépenses engagées par le groupe et ses filiales pour la réalisation de cette action ne sont pas publiques.
Plan de financement définitif	<p><b>Région Grand-Est</b> : 11 913€ pour les études avant restauration (24/06/2022)</p> <p>Recettes de cession : 1 800 000 €. Ce prix résulte de l'estimation des Domaines en date du 21 janvier 2022 ; il est fixé par la délibération n°7 du 28 février 2022.</p> <p>D'autres recettes, qui ne sont pas encore évaluées, proviendront du loyer versé au titre de l'occupation du terrain donné à bail longue durée pour la réalisation de stationnement. Le loyer tiendra compte, à la fois des frais de démolition à la charge du preneur et des constructions édifiées par celui-ci qui deviendront propriété de la Commune bailleresse en fin de bail.</p>
Calendrier	<p>2023 : montage du dossier, signature de l'acte de vente et dépôt du permis de construire ;</p> <p>2023 : mise en commercialisation ;</p> <p>2026 : début des travaux</p>

Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Achèvement des travaux. Taux d'occupation des logements.
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>La livraison de 112 logements neufs à Neuf-Brisach renforcera la fonction de centralité de la commune du simple fait de l'augmentation du nombre d'habitants qu'elle induira. Cette action est pensée comme un frein à la déprise démographique de la ville. Elle renforcera la qualité globale de l'habitat à Neuf-Brisach et son attractivité résidentielle. La restauration de ce monument historique s'inscrit également dans l'objectif de mise en valeur du patrimoine de la ville qui contribuera à renforcer son rôle de centralité, en augmentant son attractivité. La haute valeur historique et architecturale de la caserne présente également un intérêt touristique majeur, d'autant plus que la caserne est directement visible depuis le principal circuit touristique de la cité. Cette action répond donc à au moins 3 orientations stratégiques du plan de revitalisation :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Construire une offre attractive de l'habitat.</li> <li>- Mettre en valeur le patrimoine.</li> <li>- Renforcer l'attractivité touristique de la ville.</li> </ul>
Annexes	

## FICHE ACTION N° 1.3

### Réhabilitation de logements – 6 rue du 28<sup>e</sup> RIF

Orientation stratégique	Habitat : Passer de la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l’habitat en centre-ville
Action nom	Réhabilitation de 3 logements – 6 rue du 28 <sup>e</sup> RIF
Action n°	1.3
Statut	Engagée
Niveau de priorité	Fort
Maître d’ouvrage	Commune de Neuf-Brisach
Description de l’action	<p>Afin de relancer la dynamique du marché immobilier à Neuf-Brisach, la commune souhaite investir directement dans la réhabilitation des logements dont elle est propriétaire.</p> <p>Selon les orientations définies dans son schéma directeur foncier et immobilier, la ville de Neuf-Brisach engage des travaux de réhabilitation de ses logements vacants et dégradés, situés dans les zones les plus stratégiques de la ville, et dont la gestion locative peut être assurée par les services municipaux.</p> <p>L’immeuble situé 6 rue du 28<sup>e</sup> RIF répond à toutes ces caractéristiques. Il est aujourd’hui constitué de 3 logements nécessitant des travaux de réhabilitation, dont 2 sont vacants. Situé en face du pôle de santé, concentrant une offre importante de services médicaux, son emplacement est jugé stratégique.</p> <p>Le marché de maîtrise d’œuvre a été attribué à la société SETUI le 12 avril 2022. Un premier avant-projet a été présenté au conseil municipal de Neuf-Brisach le 12 septembre 2022.</p> <p>Le projet consiste en la réhabilitation complète de 3 logements, pour une superficie totale d’environ 300 m<sup>2</sup>. La réhabilitation du bâtiment est globale : mise aux normes et travaux d’amélioration des logements, ravalement des façades et nettoyage de la toiture, réhabilitation des locaux communs, réfection des espaces extérieurs, etc.</p> <p>Le conseil municipal souhaite particulièrement que la consommation énergétique de ces logements soit faible. C’est pourquoi l’option la plus coûteuse, consistant en l’installation d’une pompe à chaleur, a été</p>



	retenue. Ce mode de chauffage associé aux travaux d'isolation s'inscrit dans un objectif global de rénovation énergétique du patrimoine communal.
Partenaires	
Dépenses prévisionnelles	<p><b>Dépenses d'investissement :</b></p> <p><u>Maîtrise d'œuvre</u> : <b>48 162,20€</b></p> <p><u>Autres frais</u> : diagnostic amiante 3 283,33 €</p> <p><u>Travaux</u> : environ <b>481 622€</b></p> <p><i>Dont chauffage / ventilation : environ 100 000 € (125 000€)</i></p> <p><i>Dont platerie / isolation : 31 176,50 € (42 863 €)</i></p> <p><b>TOTAL : 533 067,53€</b></p> <p><b>Dépenses de fonctionnement</b> après travaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Charges / dépenses courantes liées à la gestion locative</li> </ul> <p><b>Recettes envisagées :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Loyers</li> </ul>
Plan de financement prévisionnel	<p>Certificats d'économie d'énergie.</p> <p>Climaxion : 62 000 €</p> <p><b>Région Grand-Est : à définir + selon projet dispositifs Climaxion et soutien à la lutte contre la vacance et les logements énergivores</b></p>
Calendrier	<p>Dépôt de la déclaration préalable : septembre 2022.</p> <p>Adoption de l'avant-projet : novembre 2022.</p> <p>Appel d'offres : décembre 2022.</p> <p>Lancement des travaux : 2<sup>e</sup> semestre 2023.</p> <p>Achèvement des travaux : 1<sup>er</sup> semestre 2024.</p>
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<p>Achèvement des travaux.</p> <p>Taux d'occupation des logements.</p>
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>Cette action contribue au renforcement des fonctions de centralité de Neuf-Brisach en <u>améliorant le parc de logement</u> de la ville. Elle contribue à la <u>réduction de la vacance</u>, à la <u>réhabilitation</u> et à la <u>rénovation énergétique</u> du parc, au <u>renforcement de l'attractivité résidentielle</u> de la ville.</p>
Annexes	Autorisations nécessaires : déclaration préalable.

## FICHE ACTION N° 1.4

### Réhabilitation de logements – Palais du gouverneur

Orientation stratégique	Habitat : Passer de la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l’habitat en centre-ville
Action nom	Réhabilitation et création de logements – Palais du gouverneur
Action n°	1.4
Statut	En cours
Niveau de priorité	Médian
Maître d’ouvrage	Commune de Neuf-Brisach
Description de l’action	<p>Afin de relancer la dynamique du marché immobilier à Neuf-Brisach, la commune souhaite investir directement dans la réhabilitation des logements dont elle est propriétaire.</p> <p>Selon les orientations définies dans son schéma directeur foncier et immobilier, la ville de Neuf-Brisach engage des travaux de réhabilitation de ses logements vacants et dégradés, situés dans les zones les plus stratégiques de la ville, et dont la gestion locative peut être assurée par les services municipaux.</p> <p>Le Palais du gouverneur répond à toutes ces caractéristiques. Situé sur la place d’Armes, place centrale et stratégique de la ville, il est également inscrit monument historique. La commune est propriétaire de cet immeuble exceptionnel qu’elle loue à des habitants depuis des années. Un bail de longue durée a été conclu avec l’office de tourisme Alsace Rhin Brisach qui occupe une partie du rez-de-chaussée. L’immeuble a fait l’objet de travaux de rénovation extérieure en 2022.</p> <p>Le projet consiste à poursuivre la mise en valeur de ce bâtiment en réhabilitant 2 logements dégradés et en aménageant les combles pour y créer 2 logements supplémentaires, dans un objectif de densification de la ville.</p> <p>Une étude de faisabilité est en cours de réalisation.</p>
Partenaires	La <b>Banque des Territoires</b> cofinance l’étude de faisabilité.
Dépenses prévisionnel	<p>Etude de faisabilité : 4 500 €</p> <p>→ <b>Chiffrage avec montant travaux délibéré en conseil municipal le 11 juillet 2023</b> → <b>estimation coût des travaux: 407 775,94€ HT, maîtrise d’œuvre : 34 660€ HT</b></p>



	Recettes envisagées : loyers.
Plan de financement prévisionnel	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Participation Banque des territoires pour le financement de l'étude de faisabilité : 2 250 €.</li> <li>- CEE</li> </ul> <b>Région Grand-Est</b> : selon projet dispositif Climaxion
Calendrier	Réception de l'étude de faisabilité : 1er semestre 2023. Lancement des travaux : 2 <sup>e</sup> semestre 2023. Achèvement des travaux : 1 <sup>er</sup> semestre 2024.
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Achèvement des travaux. Taux d'occupation des logements.
Conséquence sur la fonction de centralité	Cette action contribue au renforcement des fonctions de centralité de Neuf-Brisach en améliorant le parc de logement de la ville. Elle contribue à la <u>réduction de la vacance</u> , à la <u>réhabilitation</u> et à la <u>rénovation énergétique</u> du parc, au renforcement de <u>l'attractivité résidentielle</u> et à la <u>densification</u> de la ville.
Annexes	Autorisations nécessaires : déclaration préalable.

## FICHE ACTION N° 1.5

### Réhabilitation de logements – 10 place d’Armes

Orientation stratégique	Habitat : Passer de la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l’habitat en centre-ville
Action nom	Réhabilitation et création de logements – Immeuble 10 place d’Armes
Action n°	1.5
Statut	En cours
Niveau de priorité	Médian
Maître d’ouvrage	Commune de Neuf-Brisach
Description de l’action	<p>Afin de relancer la dynamique du marché immobilier à Neuf-Brisach, la commune souhaite investir directement dans la réhabilitation des logements dont elle est propriétaire.</p> <p>Selon les orientations définies dans son schéma directeur foncier et immobilier, la ville de Neuf-Brisach engage des travaux de réhabilitation de ses logements vacants et dégradés, situés dans les zones les plus stratégiques de la ville, et dont la gestion locative peut être assurée par les services municipaux.</p> <p>L’immeuble situé 10 place d’Armes répond à toutes ces caractéristiques. Situé sur la place centrale et stratégique de la ville, il accueille notamment un commerce (CARREFOUR Contact) essentiel pour la commune. L’étage est occupé par 2 logements vacants et les combles ne sont pas aménagés.</p> <p>Le projet consiste à réhabiliter les 2 logements dégradés et à aménager les combles pour y créer 2 logements supplémentaires, dans un objectif de densification de la ville.</p> <p>Selon les conclusions d’une étude de faisabilité, l’enveloppe du bâtiment est en bon état. Cependant, les espaces communs, le sous-sol et les logements doivent faire l’objet de travaux importants. Ces travaux portent notamment sur l’isolation et le remplacement du système de chauffage (travaux de rénovation énergétique) et sur l’amélioration du confort des logements.</p>
Partenaires	La <b>Banque des Territoires</b> a cofinancé l’étude de faisabilité.



Dépenses prévisionnelles	<p>Coût de l'étude de faisabilité : 5 250 €  Frais de maîtrise d'œuvre : 46 449 €  Coût des travaux : 464 497 €  <i>Dont Platerie / isolation : 63 533 €</i>  <i>Dont Chauffage : 62 750 €</i></p> <p><b>Total : 526 000 €</b></p> <p><b>Recettes envisagées</b> : loyers (au moins 21 040 € par an).</p>
Plan de financement prévisionnel	<p>Participation Banque des territoires pour le financement de l'étude de faisabilité : 2 625 €.  CEE  <b>Région Grand-Est</b> : selon projet dispositifs Climaxion + soutien à la lutte contre la vacance et les logements énergivores</p>
Calendrier	<p>Lancement des travaux : 1<sup>er</sup> semestre 2025.  Achèvement des travaux : 2<sup>e</sup> semestre 2025.</p>
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<p>Achèvement des travaux.  Taux d'occupation des logements.</p>
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>Cette action contribue au renforcement des fonctions de centralité de Neuf-Brisach en améliorant le parc de logement de la ville. Elle contribue à la <u>réduction de la vacance</u>, à la <u>réhabilitation</u> et à la <u>renovation énergétique</u> du parc, au renforcement de <u>l'attractivité résidentielle</u> et à la <u>densification</u> de la ville.</p>
Annexes	<p>Autorisations nécessaires : déclaration préalable.</p>

## FICHE ACTION N° 1.6

### Réhabilitation de logements – 16 rue de Bâle

Orientation stratégique	Habitat : Passer de la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l’habitat en centre-ville
Action nom	Réhabilitation et création de logements – 16 rue de Bâle
Action n°	1.6
Statut	En cours
Niveau de priorité	Faible
Maître d’ouvrage	Commune de Neuf-Brisach
Description de l’action	<p>Afin de relancer la dynamique du marché immobilier à Neuf-Brisach, la commune souhaite investir directement dans la réhabilitation des logements dont elle est propriétaire.</p> <p>Selon les orientations définies dans son schéma directeur foncier et immobilier, la ville de Neuf-Brisach engage des travaux de réhabilitation de ses logements vacants et dégradés, situés dans les zones les plus stratégiques de la ville, et dont la gestion locative peut être assurée par les services municipaux.</p> <p>L’immeuble situé au 16 rue de Bâle répond à toutes ces caractéristiques. Situé sur la principale artère commerçante de la ville, axe stratégique très fréquenté qui fera l’objet d’une requalification en 2024, l’immeuble accueille un restaurant et une boucherie au rez-de-chaussée.</p> <p>Le projet consiste à réhabiliter les 2 logements dégradés situés à l’étage. Ces 2 logements sont actuellement vacants. Les travaux pourront également concerner les locaux commerciaux selon les conclusions de l’étude de faisabilité.</p>
Partenaires	La <b>Banque des Territoires</b> cofinance l’étude de faisabilité.
Dépenses prévisionnelles	Coût de l’étude de faisabilité : 6 150 €  Recettes envisagées : loyers.
Plan de financement prévisionnel	Participation Banque des territoires pour le cofinancement de l’étude de faisabilité : 1 875 €. CEE <b>Région Grand-Est</b> : selon le projet dispositifs Climaxion + soutien à la lutte contre la vacance et les logements énergivores
Calendrier	Réception de l’étude de faisabilité : 2 <sup>e</sup> semestre 2023.



	Lancement des travaux : 1 <sup>er</sup> semestre 2026. Achèvement des travaux : 2 <sup>e</sup> semestre 2026.
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Achèvement des travaux. Taux d'occupation des logements.
Conséquence sur la fonction de centralité	Cette action contribue au renforcement des fonctions de centralité de Neuf-Brisach en améliorant le parc de logement de la ville. Elle contribue à la <u>réduction de la vacance</u> , à la <u>réhabilitation</u> et à la <u>rénovation énergétique</u> du parc ainsi qu'au renforcement de <u>l'attractivité résidentielle</u> . Si le programme de travaux inclut des interventions sur les locaux commerciaux, cette action contribuera aussi à soutenir le <u>développement économique de la ville</u> .
Annexes	Autorisations nécessaires : déclaration préalable.

## FICHE ACTION N° 1.7

### Réalisation d'un habitat inclusif

Orientation stratégique	Habitat : Passer de la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville
Action nom	Réalisation d'un habitat inclusif
Action n°	1.7
Statut	En projet
Niveau de priorité	Médian
Maître d'ouvrage	Habitats de Haute-Alsace
Description de l'action	<p>Neuf-Brisach est directement concernée par les enjeux soulevés par le vieillissement de la population et en particulier par la prise en charge du grand âge et de la perte d'autonomie. En effet, 14,1% de la population de la ville a plus de 75 ans contre 7,2% pour la CCPRB. 58 personnes de plus de 80 ans vivent seules à Neuf-Brisach, contre 48 en 2008, ce qui soulève une problématique d'isolement des personnes âgées. Enfin, 21,9% des seniors sont exonérés de la CSG, contre 13% sur le territoire de la CCPRB, ce qui indique qu'ils bénéficient de revenus relativement modestes.</p> <p>Les personnes âgées de Neuf-Brisach vivent souvent seules dans des grands logements qui ne sont plus adaptés à leurs conditions. L'objectif de ce projet d'habitat inclusif est de leur proposer des logements adaptés ainsi qu'un projet de vie partagée leur permettant de maintenir un lien social. La commune entend ainsi favoriser le nécessaire virage domiciliaire de la politique de prise en charge des personnes âgées.</p> <p>Les premiers éléments du projet sont les suivants : un foncier a été identifié, comprenant une maison, et d'anciens hangars situés au croisement de la rue du Maréchal Foch et de la place de la Porte de Strasbourg qui pourraient être démolis. Des logements seraient construits. La parcelle mesure environ 1100 m<sup>2</sup>.</p> <p>La commune de Neuf-Brisach participerait aux travaux, notamment sur les terrains et bâtiments annexes, afin de mettre en valeur le nouveau bâtiment et d'améliorer le cadre de vie des riverains.</p>
Partenaires	La commune de Neuf-Brisach a déposé un dossier de candidature à l'appel à manifestation d'intérêt « Bien vieillir : La Fabrique à projets - habitat inclusif » le 16 septembre 2022 → réponse négative



	<p>L'objectif est de conclure un partenariat avec un porteur de projet qui serait susceptible de supporter les investissements immobiliers et un organisme qui concevrait et mettrait en œuvre le projet de vie partagée.</p> <p>La commune de Neuf-Brisach participerait à la réalisation de ce projet via la réalisation d'investissements complémentaires et en confiant au porteur de projet la parcelle dédiée par un bail emphytéotique administratif.</p>
Dépenses prévisionnelles / définitives	Coût total : 1 345 000 TTC
Plan de financement prévisionnel / définitif	<p>Etat : 32 000€ Partenaires : 150 000€</p> <p><b>Collectivité européenne d'Alsace</b> : potentiellement éligibles au Fonds Communal Alsace (FCA) ou au Fonds d'Attractivité Alsace (FAA), sachant que l'attribution d'une subvention au titre du FCA exclut l'attribution d'un soutien financier au titre du FAA pour un autre projet porté par la commune (Claude MINERY, chargé de mission contractualisation – 03.89.30.60.64) <b>A CONTACTER ET A SOLLICITER</b></p> <p><b>Collectivité européenne d'Alsace</b> : Aide à la vie partagée ? (Emilie HAMM, cheffe de projet Habitat et Innovation sociétale – 03.89.20.75.12) <b>A CONTACTER ET A SOLLICITER</b></p>
Calendrier	<p>Réponses à l'AMI : 2023 Septembre 2023 : Discussion avec la DDT sur le niveau des logements</p>
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Achèvement des travaux</li> <li>- Taux d'occupation des logements</li> </ul>
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>Cette action contribue au renforcement des fonctions de centralité de Neuf-Brisach par l'amélioration de l'habitat en centre-ville. Concrètement, elle permet à la commune d'offrir un habitat innovant aux personnes âgées, adapté aux mutations démographiques et sociales. Elle s'inscrit dans la démarche nationale « <b>bien vieillir dans les petites villes de demain</b> ».</p>
Annexes	<p>Autorisations nécessaires aux actions et aux projets en conformité avec la réglementation en vigueur : bail emphytéotique administratif ; permis de construire.</p>

## FICHE ACTION N° 2.1

### Schéma Directeur des espaces publics

Orientation stratégique	Requalifier les espaces et leurs usages
Action nom	Définition d'un schéma directeur des espaces publics
Action n°	2.1
Statut	Réalisé
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Ville de Neuf-Brisach Commune
Description de l'action	<p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réaliser une étude territoriale et paysagère sur le périmètre intramuros de Neuf-Brisach, afin d'établir un diagnostic urbain et paysager</li> <li>- Proposer un schéma directeur d'aménagements urbain et paysager (propositions d'aménagements par secteurs, plan de phasage et estimation des travaux).</li> </ul> <p>Le bureau d'étude <i>Digitale Paysage</i> a été retenu pour élaborer ce schéma directeur qui a été proposé à l'issue du 1<sup>er</sup> trimestre 2022. Ce schéma permettra notamment de dimensionner et d'estimer les travaux à réaliser sur la rue de Bâle (action 2.2) et la Place d'Armes (2.3). Il permet également d'aboutir à une mise à jour du plan de circulation et de stationnement à Neuf-Brisach.</p> <p>L'élaboration du schéma directeur s'est fait en concertation avec les habitants de deux manières :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Atelier promené avec les habitants, les représentants de parents d'élèves, associatifs, commerçants ;</li> <li>- Conférence débat ou une réunion publique d'information.</li> </ul> <p>La définition du schéma directeur des espaces publics de Neuf-Brisach est donc une action fondamentale de l'axe « Requalifier les espaces et leurs usages ».</p>
Partenaires	<p>Tout au long de l'étude, au travers de COPIL, COTECH ou divers entretiens et réunions, le cabinet partage ses réflexions et élabore le schéma directeur en concertation avec :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'UDAP ;</li> <li>- La CMRH / DRAC ;</li> <li>- La Collectivité européenne d'Alsace ;</li> <li>- La Communauté de Communes.</li> </ul>



Dépenses définitives	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Partenaires</th> <th>Montant € HT</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td><b>Budget prévisionnel</b></td> <td><b>10 620 €</b></td> </tr> <tr> <td>Ville de Neuf-Brisach</td> <td>2 124 €</td> </tr> <tr> <td>AERM</td> <td>4 248 €</td> </tr> <tr> <td>Etat (DRAC)</td> <td>4 248 €</td> </tr> <tr> <td><b>Total des subventions</b></td> <td><b>8 496 €</b></td> </tr> </tbody> </table>	Partenaires	Montant € HT	<b>Budget prévisionnel</b>	<b>10 620 €</b>	Ville de Neuf-Brisach	2 124 €	AERM	4 248 €	Etat (DRAC)	4 248 €	<b>Total des subventions</b>	<b>8 496 €</b>
	Partenaires	Montant € HT											
	<b>Budget prévisionnel</b>	<b>10 620 €</b>											
	Ville de Neuf-Brisach	2 124 €											
	AERM	4 248 €											
	Etat (DRAC)	4 248 €											
<b>Total des subventions</b>	<b>8 496 €</b>												
Calendrier	<p>COTECH : 2 décembre 2021  COPIIL de lancement : 15 décembre 2021  Livraison du Schéma directeur : fin avril 2022</p>												
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Néant												
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Il n'y a pas d'indicateurs de suivi pour cette action, mais le cabinet Espelia, assistant à management de projet (financé par la Banque des Territoires), est mobilisé pour évaluer les livrables de <i>Digitale Paysage</i> tout au long de l'étude												
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>Cette action, en tant qu'actions fondamentale à une redéfinition des espaces publics de Neuf-Brisach, contribue à renforcer la fonction de centralité de la ville en améliorant son attractivité :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Attractivité résidentielle, au travers des aménités urbaines et paysagères qui seront offertes aux ménages.</li> <li>- Attractivité touristique, au travers de la mise en valeur du patrimoine (notamment la requalification de la place d'Armes).</li> <li>- Attractivité commerciale, grâce au réaménagement de la rue de Bâle et la redéfinition du plan de circulation et du stationnement qui permettront de mieux accueillir les consommateurs.</li> </ul>												
Annexes	Le schéma directeur est cohérent avec le cadre réglementaire en vigueur : PLUi, réglementation monuments historiques, périmètre SPR et futur plan de valorisation de l'architecture et du patrimoine (PVAP)												

## FICHE ACTION N° 2.2

### Requalification de la rue de Bâle

Orientation stratégique	Espace public et patrimoine : Mettre en valeur l'espace public, les formes urbaines et le patrimoine
Action nom	Requalification de la rue de Bâle
Action n°	2.2
Statut	En projet
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Neuf-Brisach
Description de l'action	<p>Le conseil municipal a adopté un schéma directeur des espaces publics le 12 septembre 2022, <b>afin de requalifier et donner une image attractive du centre-ville remarquable en mettant en valeur commerces, patrimoine et mode doux de déplacement.</b></p> <p>La commune a effectué un phasage des travaux et engagera tout d'abord le réaménagement de la rue de Bâle. Elle constitue en effet un des 4 axes principaux de la ville, la principale rue commerçante, et se trouve dans un état dégradé. La place de la porte de Bâle sera également requalifiée et un nouveau site de transport en commun y sera aménagé.</p> <p>Afin d'<b>apaiser la circulation et donner la priorité aux piétons et aux vélos</b>, la rue de Bâle sera traitée en <b>zone partagée en sens unique</b>. Une bande de stationnement longitudinal sera conservée. La réduction de la voie carrossable permettra un <b>élargissement des trottoirs</b> et <b>l'installation de terrasses</b>. Tous les pavés et dalles seront posés sur sable afin de permettre une <b>infiltration maximale des eaux pluviales</b> et de poursuivre ainsi l'objectif de <b>désimperméabilisation</b> des sols. Les habitants pourront demander un <b>permis de végétaliser</b> et planter des plantes grimpantes en pied de façade (selon une charte des plantations).</p> <p>Les grandes orientations de ce projet sont définies dans le schéma directeur des espaces publics. Un premier avant-projet a été élaboré par un bureau d'étude le 30 juin 2022. Il est actuellement étudié et corrigé par un assistant à maîtrise d'ouvrage.</p> <p>Le coût global de ce projet est estimé à 996 230 € HT. Les travaux</p>



	<p>envisagés concernent une superficie de 3 700 m<sup>2</sup>. La rue de Bâle, d'une longueur de 230 mètres rassemble aujourd'hui 15 commerces, banques, services et restaurants.</p>																								
Partenaires	<p><b>Collectivité européenne d'Alsace</b> : Délèguera sa maîtrise d'ouvrage à la commune et financera une partie des travaux de reprise de la chaussée. L'AVP a été présenté à la CEA en juillet 2022. <u>Confirmé par la CeA.</u></p> <p><b>Communauté de communes Alsace Rhin Brisach</b> : Délèguera sa maîtrise d'ouvrage à la commune et financera les travaux d'assainissement et eaux pluviales. A discuter.</p> <p><b>SIAEP de la plaine du Rhin</b> : Réalisation des travaux d'adduction en eau potable. A discuter.</p>																								
Dépenses prévisionnelles	<p>= <u>Investissement</u> : → <b>budget à ajuster suite à modification projet (pas de pavés en pierre naturelle)</b></p> <p>Elaboration de l'avant-projet : 9 500 € (commune)  Assistance à maîtrise d'ouvrage : 1 700 € (commune)  Maîtrise d'œuvre : 30 000 € (commune)  Travaux voirie : 616 394 € (commune)  Eclairage : 74 387 € (commune)  Réseau AEP : 7 177 € (SIAEP)  Travaux chaussée : 140 345 € (CEA)  Assainissement – eaux pluviales : 130 237 € (CCPRB)  Espaces verts : 27 691 € (Commune)  <b>Total</b> : 1 066 802 € (avec imprévu de 3%)</p> <p><b>Coût des travaux revu à la baisse, estimation : 700 000 €</b></p> <p>= <u>Fonctionnement</u> :</p> <p>Impacts récurrents en termes d'entretien d'espaces verts par les agents des services techniques, notamment pour l'entretien des plantes grimpances sous gestion publique (au niveau des remontées de fils de l'éclairage en façade). Impacts éventuels pour la gestion du permis de végétaliser : retrait des pavés, contrôle de l'entretien, etc.</p>																								
Plan de financement prévisionnel	<p><b>DSIL (projet structurant pour renforcer l'attractivité de la ville).</b> → <b>A</b>  <b>SOLLICITER</b></p> <p><u>Arrondissement de Colmar-Ribeauvillé</u></p> <table border="0"> <tr> <td>Chef de bureau</td> <td>Dominique LEPPERT</td> <td><a href="mailto:dominique.leppert@haut-rhin.gouv.fr">dominique.leppert@haut-rhin.gouv.fr</a></td> <td>03-89-29-23-07</td> </tr> <tr> <td>Adjoint au chef de bureau</td> <td>Eric ALBRECH</td> <td><a href="mailto:eric.albrech@haut-rhin.gouv.fr">eric.albrech@haut-rhin.gouv.fr</a></td> <td>03-89-29-23-56</td> </tr> <tr> <td>Chargée de la DETR</td> <td>Katia NIEDOSIK</td> <td><a href="mailto:katia.niedosik@haut-rhin.gouv.fr">katia.niedosik@haut-rhin.gouv.fr</a></td> <td>03-89-29-22-15 06-73-47-49-21</td> </tr> <tr> <td>Chargée de la DETR</td> <td>Fabienne WILLIG</td> <td><a href="mailto:fabienne.willig@haut-rhin.gouv.fr">fabienne.willig@haut-rhin.gouv.fr</a></td> <td>03-89-29-23-71 06-73-46-62-72</td> </tr> <tr> <td>Chargée de la DSIL</td> <td>Sarah GOETZ-ILLIAQUER</td> <td><a href="mailto:sarah.goetz-illiaquer@haut-rhin.gouv.fr">sarah.goetz-illiaquer@haut-rhin.gouv.fr</a></td> <td>03-89-29-21-67 06-73-05-05-85</td> </tr> <tr> <td>Chargée de la DSIL</td> <td>Clarisse TISCHNER</td> <td><a href="mailto:Clarisse.tischner@haut-rhin.gouv.fr">Clarisse.tischner@haut-rhin.gouv.fr</a></td> <td>03-89-29-23-25</td> </tr> </table> <p><b>OU</b></p> <p><b>FEADER</b> : au titre de la restructuration de l'espace public. → <b>A</b></p>	Chef de bureau	Dominique LEPPERT	<a href="mailto:dominique.leppert@haut-rhin.gouv.fr">dominique.leppert@haut-rhin.gouv.fr</a>	03-89-29-23-07	Adjoint au chef de bureau	Eric ALBRECH	<a href="mailto:eric.albrech@haut-rhin.gouv.fr">eric.albrech@haut-rhin.gouv.fr</a>	03-89-29-23-56	Chargée de la DETR	Katia NIEDOSIK	<a href="mailto:katia.niedosik@haut-rhin.gouv.fr">katia.niedosik@haut-rhin.gouv.fr</a>	03-89-29-22-15 06-73-47-49-21	Chargée de la DETR	Fabienne WILLIG	<a href="mailto:fabienne.willig@haut-rhin.gouv.fr">fabienne.willig@haut-rhin.gouv.fr</a>	03-89-29-23-71 06-73-46-62-72	Chargée de la DSIL	Sarah GOETZ-ILLIAQUER	<a href="mailto:sarah.goetz-illiaquer@haut-rhin.gouv.fr">sarah.goetz-illiaquer@haut-rhin.gouv.fr</a>	03-89-29-21-67 06-73-05-05-85	Chargée de la DSIL	Clarisse TISCHNER	<a href="mailto:Clarisse.tischner@haut-rhin.gouv.fr">Clarisse.tischner@haut-rhin.gouv.fr</a>	03-89-29-23-25
Chef de bureau	Dominique LEPPERT	<a href="mailto:dominique.leppert@haut-rhin.gouv.fr">dominique.leppert@haut-rhin.gouv.fr</a>	03-89-29-23-07																						
Adjoint au chef de bureau	Eric ALBRECH	<a href="mailto:eric.albrech@haut-rhin.gouv.fr">eric.albrech@haut-rhin.gouv.fr</a>	03-89-29-23-56																						
Chargée de la DETR	Katia NIEDOSIK	<a href="mailto:katia.niedosik@haut-rhin.gouv.fr">katia.niedosik@haut-rhin.gouv.fr</a>	03-89-29-22-15 06-73-47-49-21																						
Chargée de la DETR	Fabienne WILLIG	<a href="mailto:fabienne.willig@haut-rhin.gouv.fr">fabienne.willig@haut-rhin.gouv.fr</a>	03-89-29-23-71 06-73-46-62-72																						
Chargée de la DSIL	Sarah GOETZ-ILLIAQUER	<a href="mailto:sarah.goetz-illiaquer@haut-rhin.gouv.fr">sarah.goetz-illiaquer@haut-rhin.gouv.fr</a>	03-89-29-21-67 06-73-05-05-85																						
Chargée de la DSIL	Clarisse TISCHNER	<a href="mailto:Clarisse.tischner@haut-rhin.gouv.fr">Clarisse.tischner@haut-rhin.gouv.fr</a>	03-89-29-23-25																						

	<p><b>SOLLICITER</b>  Vincent LERIDEZ - <a href="mailto:vincent.LERIDEZ@grandest.fr">vincent.LERIDEZ@grandest.fr</a> – 03.88.15.83.76 / 06.49.81.86.07  <b>L'Agence de l'eau</b> : au titre de l'infiltration surfacique des eaux pluviales.  <b>Etat</b> : Fonds Vert renaturation</p>
Calendrier	<p>Dossier projet complet, y compris dossier pour la CeA et la CCPRB : fin d'année 2022  Engagement de la CeA (convention de délégation MO) : 1<sup>er</sup> semestre 2023  Lancement de la consultation : 1<sup>er</sup> semestre 2023  Retour des offres : 2<sup>e</sup> semestre 2023  Notification des marchés : 2<sup>e</sup> semestre 2023  Travaux AEP : 2<sup>e</sup> semestre 2023  Démarrage des travaux : janvier 2024  Fin des travaux : juin 2024</p>
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>Cette action contribue au renforcement des fonctions de centralité de Neuf-Brisach de plusieurs manières :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en valeur du patrimoine et des formes urbaines en cohérence avec les orientations d'un schéma directeur et les préconisations du SPR ;</li> <li>- Renforcement de l'attractivité résidentielle, indirectement via l'amélioration des aménités de l'espace public ;</li> <li>- Renforcement de l'attractivité touristique ;</li> <li>- Renforcement des fonctions économiques de la ville en permettant aux commerçants d'étendre leurs activités sur l'espace public (terrasses, etc.) ;</li> <li>- Accroissement des aménités vertes (végétalisation des façades).</li> </ul>
Annexes	<p>La réalisation de cette action nécessite l'obtention d'un permis d'aménager.</p>